

INTERVIEW ERIC LOMBARD

DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE LA CAISSE DES DÉPÔTS
ET CONSIGNATIONS (CDC)



“Notre économie
résiste plutôt
bien”

DOSSIERS

Réindustrialisation / Made in France
Économie circulaire
JO Paris 2024

MOUVEMENTS

Nominations
Missions
Élections



Aider à digitaliser l'école ou donner des tablettes adaptées aux seniors. C'est agir aux côtés des collectivités !

Rendre le numérique accessible partout et pour tous est un enjeu majeur. La Poste Solutions Business s'appuie sur son réseau de proximité humaine unique et propose :

- des tablettes adaptées aux seniors (livraison et mise en service par le facteur, connexion, maintenance);
- une solution d'enseignement digitalisée tout-en-un pour les établissements scolaires (fourniture d'équipements numériques, préinstallation de logiciels éducatifs ou de gestion de parc, accompagnement de proximité à toutes les étapes).

Vous avez des défis, nous avons des solutions.

Plus d'informations au 36 34* ou sur laposte.fr/collectivites



LA POSTE
SOLUTIONS
BUSINESS

* Service gratuit + prix de l'appel.

La Poste – SA au capital de 5 857 785 892 € – 356 000 000 RCS Paris.

Siège social : 9, rue du Colonel-Pierre-Avia, 75015 Paris. Crédit photo : Getty Images – 08/2023.

Édito

La Revue du **Trombinoscope**

Éditeur

François-Xavier d'Aillières
fxdailieres@trombinoscope.com

DOCUMENTALISTE

Isabelle Hay
ihay@trombinoscope.com
Sylvain Ragot
sragot@trombinoscope.com

RÉDACTION

Stéphanie Fontaine
sfontaine@trombinoscope.com

PUBLICITÉ

Directrice de clientèle
Delphine Léguillon
dleguillon@trombinoscope.com

Responsable Business Développement

Jérôme Oysel
joysel@trombinoscope.com

MAQUETTE

Delphine Léguillon

ABONNEMENT

Abonnement 1 an Tome I, Tome II
et Revue : 445 €HT.
Tél. 03 27 56 38 57
trombinoscope@propublic.fr

LE TROMBINOSCOPE
L'information professionnelle du monde politique

SAS au capital de 20.000 euros
922 389 929 RCS Nanterre
TROMBIMEDIA
Le Trombinoscope
5 rue d'Amboise
75002 Paris
Tél. : 01 76 21 40 10
Dépôt légal à parution
ISSN 2266 5587
Président : Alexandre FARRO

IMPRESSION

Printcorp

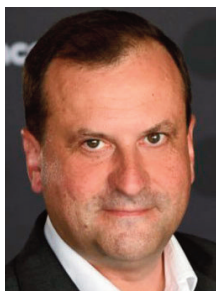
La France a plus besoin de réindustrialisation que de relocalisations

54 milliards d'euros. C'est le montant du déficit commercial de la France au premier semestre de cette année. Paris n'a plus connu d'excédent commercial pour les échanges de biens depuis... 2002. D'évidence, l'encéphalogramme plat de notre balance commerciale s'explique par une lente dégradation de notre industrie. Lente et continue depuis deux décennies au moins. Seule une politique volontariste de réindustrialisation massive peut inverser la tendance. Œuvre de longue haleine face à un impardonnable retard.

La crise Covid a été l'un des révélateurs de ce que beaucoup d'économistes soulignaient depuis bien longtemps à travers leurs travaux et littérature. Par manque de vision stratégique et la volonté de produire toujours à moindres coûts, nous avons expatrié une partie de notre production – certains médicaments ne sont qu'un exemple – rendant la part de l'industrie dans le PIB tricolore loin des canons européens.

Relocaliser pour réindustrialiser ? Trop tard. Vœu pieux. La France a désormais plus besoin de réindustrialisation que de relocalisations. Les efforts de certaines entreprises pour rapatrier leurs chaînes de production sur le sol français sont louables, mais l'action qui s'impose n'est plus de cet ordre. Même la Cour des comptes n'y croit plus. Dans l'un de leurs derniers rapports, les sages de la rue Cambon estiment, à propos des relocalisations, que « les gains en termes de souveraineté économique sont difficilement mesurables et peu visibles à ce stade ».

Fort de ce constat, et désireux de relancer la fabrique France, le président de la République, Emmanuel Macron, vient de donner le coup d'envoi d'ETIncelles, plan visant à multiplier les PME, mais surtout les entreprises de taille intermédiaire, en levant les freins administratifs qui contrarient



la croissance de notre tissu entrepreneurial. Aujourd'hui, l'hexagone ne compte que 5 600 ETI contre environ 10 000 en Allemagne, voire plus. A l'heure des nécessaires et lourds investissements pour réussir les transitions énergétique et numérique, la France se dirige-t-elle vers un puissant Mittelstand à l'allemande ? Si comparaison n'est pas raison, force est de constater que de ce côté-ci du Rhin, il y a encore loin de la coupe aux lèvres. ●

Emmanuel Cugny

*Chroniqueur-éditorialiste économique à franceinfo :
Président de l'AJef (Association des journalistes économiques et financiers)*

L'information professionnelle du monde politique

POUR SAVOIR QUI EST QUI ET QUI FAIT QUOI, ABONNEZ-VOUS AU TROMBINOSCOPE



Ce magazine est divisé en 2 parties :

- 1 Des tribunes rédigées par des personnalités politiques françaises et européennes (ministres, commissaires, parlementaires et élus locaux) autour de thèmes d'actualité.
- 2 • Photos, biographies et attributions d'hommes et femmes nommés et élus dans le mois au sein des institutions politiques nationales et locales.
• Présentation des dernières missions, commissions d'enquête et groupes de travail.



bon de commande

www.trombinoscope.com

à retourner au Trombinoscope - Service abonnement - CS 70001 - 59361 Avesnes-sur-Helpe cedex - trombinoscope@propublic.fr

Oui, je m'abonne au Trombinoscope et je choisis l'offre suivante :

- La revue mensuelle du Trombinoscope (11 n° par an) au prix de 280 €HT soit 295,40 €TTC
- Le lot 2023/2024** (Tome I National + Tome II Régional)* + la revue mensuelle au prix de 445 €HT soit 481,48 €TTC
- Le lot (Tome I National + Tome II Régional) + la revue mensuelle + un accès illimité pendant un an à la base de données France du site www.trombinoscope.com au prix de 695 €HT soit 781,48 €TTC

TVA 5,5% (tomes et revue), 20% (site). Frais de port inclus (6 € par tome). * parution décembre 2023

M. Mme.

NOM / Prénom :

Entreprise ou Organisme :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Pays :

Tél. :

E-mail :

Je joins mon règlement par :

- Chèque (à l'ordre de TROMBIMEDIA)
- Mandat
- Paiement en ligne sécurisé sur www.trombinoscope.com

Je réglerai à réception de facture

Date

Signature

Sommaire

Novembre / Décembre 2023

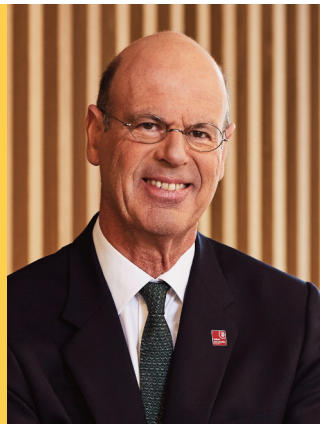
4

Interview

Eric Lombard

Directeur général de la Caisse des dépôts et consignations (CDC)

« Notre économie résiste plutôt bien »



6 Réindustrialisation et Made in France

7 Réindustrialiser notre pays et bâtir un futur collectif désirable.

Bruno BONNELL

8 L'industrie verte au service du Made in France. *Guillaume KASBARIAN*

9 L'Industrie, facteur déterminant de la puissance française. *Dominique ESTROSI SASSONNE*

10 Pour une politique d'attractivité qui sert l'indépendance de la France. *Charles RODWELL*

11 Réindustrialiser la France, un levier majeur de notre souveraineté. *Virginie DUBY-MULLER*

12 En marche vers une croissance verte, ou comment marier industrie et écologie. *Marie LEBEC*

14 Patriotisme économique, démétropolisation : pour une réindustrialisation bleu-blanc-rouge ! *Sébastien CHENU*

15 La réindustrialisation : du bon sens ou un miroir aux alouettes ? *Sarah GUILLOU*

16 Relever le défi du "made in" à l'échelle européenne. *Vincent CHARLET*

17 Pour une souveraineté alimentaire au bénéfice de tous les Français. *Dominique CHARGÉ*

19 Économie circulaire

20 Économie circulaire : pour une action résolue en 2024. *Huguette TIEGNA*

21 Pour une économie circulaire pragmatique et à l'écoute des territoires. *Marta de CIDRAC*

22 Loi AGECE : évaluer pour mieux agir. *Stéphane DELAUTRETTE*

24 Accélérer l'économie circulaire du concret. *Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK*

25 Économie circulaire : un pilier de la société écologique de demain. *Jacques FERNIQUE*

26 Sobriété et circularité : l'équation indispensable pour un avenir plus durable. *Olga GIVERNET*

27 L'économie circulaire : une obligation d'avenir. *Jean RÉVEREAULT*

28 La responsabilité élargie des REP : Une « mécanique » où la France est reine. *Jacques VERNIER*

29 JO 2024



30 Les Jeux olympiques et paralympiques, une fête sportive sous haut risque. *Agnès CANAYER*

31 Face aux risques démultipliés, la France s'est dotée d'un arsenal vidéo pour sécuriser les Jeux. *Guillaume VUILLETET*

32 Faire de ces Jeux olympiques et Paralympiques un moment de communion nationale ! *Maxime MINOT*

33 JO 2024 : un héritage pour faire de notre pays une Nation sportive. *Belkhir BELHADDAD*

34 Réjouissons-nous de l'arrivée des Jeux 2024 ! *Stéphane MAZARS*

35 La mise en concurrence des transports publics devrait être repoussée pour la réussite des JO. *Stéphane PEU*

36 La Métropole et le Département, acteurs majeurs des jeux olympiques et paralympiques 2024. *Martine VASSAL*

37 Missions, Nominations, Élections

38 Présidence de la République, Gouvernement

42 Parlement

43 Collectivité d'Outre-Mer, conseils départementaux, communes

44 Communauté d'agglomération, associations d'élus, préfecture de police de Paris

45 Préfectures

49 Santé, Affaires publiques

50 Autres mouvements

ERIC LOMBARD

Directeur général de la Caisse des dépôts et consignations (CDC)

« Notre économie résiste plutôt bien »

A la tête de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), bras financier de l'État et actionnaire de plusieurs grandes entreprises (La Poste, RTE, Orpea), Eric Lombard se montre confiant dans le potentiel industriel de la France.

Interview réalisée par Stéphanie Fontaine

Le tissu entrepreneurial commence à montrer des signes de faiblesse dans toutes les régions, selon un très récent baromètre publié par Les Echos. Que pensez-vous de la situation économique du pays ?

Dans un environnement international dégradé, et même dans certains endroits dramatique, la France tient finalement plutôt bon. Globalement, le niveau de chômage a beaucoup baissé, même si l'on constate en ce moment un léger rebond. La croissance va demeurer positive cette année, probablement aussi l'année prochaine. L'inflation décroît - selon nos estimations, elle devrait tourner autour de 2,5 % en 2024. La situation reste ainsi selon nous assez robuste.

Quel optimisme, c'est rare !

A la Caisse des Dépôts, on a tendance à rester positifs car on est un entrepreneur public et on a à cœur d'affronter les sujets. Disons en outre que notre économie semble bien résister aux vents contraires : baisse de la croissance dans le monde, hausse extrêmement rapide des taux d'intérêts à court ou à long terme, inflation... Cela fait quand même des vents contraires assez sérieux qui nécessitent de nous adapter, ce que fait l'économie française à notre sens avec une certaine résistance.

Croyez-vous que les taux d'intérêts puissent bientôt rebaisser ?

On a surtout atteint un plateau. La Banque centrale européenne (BCE) et la Fed américaine ont laissé entendre - c'est d'ailleurs très clair de la part de la BCE - que les taux courts n'allaient pas remonter. Le fait que l'évolution à la hausse soit stoppée - à 4 % pour la BCE - est un indicateur rassurant très important pour les acteurs économiques, qui a d'ailleurs eu un impact sur les taux longs. Ces derniers se sont détendus, et tout cela donne de la visibilité, même si on ne peut prédire une prochaine baisse des taux à court terme.

Malgré des discours volontaristes et des exemples parlants, la réindustrialisation de la France reste à démontrer, avec un indice de la production industrielle de l'INSEE qui n'a pas encore vraiment décollé. Qu'en pensez-vous ?

Il y a un fait avéré : après plus de 20 ans d'une politique incompréhensible qui a conduit à désindustrialiser la France, ce mouvement est clairement arrêté. Ceci étant, le processus de

réindustrialisation prend nécessairement du temps. A l'heure actuelle, il existe une centaine de projets d'usines, connus et moins connus, dans lesquels la CDC est très présente, au travers de la Banque des Territoires ou la Banque publique d'investissement (Bpifrance). Il reste qu'il faut le temps que ces usines se construisent... Que la réindustrialisation en cours ne se voit pas encore dans les chiffres, c'est logique !

En 30 ans, la France est passée du 11e au 24e rang mondial en termes de richesse par habitant, d'où ce souhait de voir le pays se réindustrialiser... Et finalement pour vous, la France serait en bonne voie de réaliser cette ambition ?

J'observe deux éléments encore à régler. Il nous fallait d'abord de la visibilité sur les prix de l'énergie. Ce que va permettre l'accord qui vient de se nouer avec EDF. C'est très important pour ancrer la France comme un grand pays industriel. Second sujet : l'industrie réclame de pouvoir disposer de foncier, et là aussi on est en train de s'organiser pour que les emprises foncières soient

« Que la réindustrialisation en cours ne se voit pas encore dans les chiffres, c'est logique ! »

déjà viabilisées et disponibles quand un projet émerge sur notre territoire. Ce que fait actuellement la Banque des Territoires avec l'État pour la définition de sites clés en main est essentiel. Pour les restes, il me semble que nous avons tous les outils nécessaires pour parvenir à nos fins en effet.

Avec cette inflation galopante, la hausse des salaires ne suit pas toujours et menace le pouvoir d'achat...

Les derniers chiffres de l'INSEE tendent à objectiver le recul du pouvoir d'achat ! Les entreprises veillent à ce que les rémunérations s'ajustent au mieux sur l'inflation, laquelle est en outre en train de décroître. Cet équilibre à trouver est d'autant plus important que la transformation écologique a un coût : il faut disposer de moyens suffisants pour pouvoir acheter des biens Made in France, s'équiper en véhicules électriques, faire l'isolation thermique de son logement...

La réindustrialisation, c'est le Made in France ?

Précisément ! Vu l'accès à l'emploi et le développement économique écologique induits, c'est en plus d'une logique à long terme considérable. Le fait de d'avoir sur notre sol des chaînes de production, c'est bon pour l'emploi, cela peut participer à la hausse

des revenus, puisque les salaires dans l'industrie sont souvent plus élevés que dans les services, et, enfin, les usines construites en France sont des usines bas carbone, d'abord parce qu'on les construit ainsi et du fait de notre énergie électrique décarbonée. Plus généralement, le taux d'emploi est vraiment un élément important : la baisse du chômage, l'augmentation de la durée du travail au cours de la vie, l'emploi des séniors – sur ce dernier point, nous devons vraiment progresser –, tout cela contribue à la richesse de notre pays..

Difficile quand même d'imaginer pouvoir récupérer des marges de manœuvre avec une dette à 3 000 milliards d'euros et un taux d'endettement largement supérieur aux 100 % de la richesse nationale...

C'est sûr que la dette publique doit être maîtrisée. Mais les entreprises ont un taux d'endettement qui leur permet de continuer à investir et à se développer, et les collectivités locales possèdent encore des marges de manœuvre pour financer la transition écologique.

A vous entendre, le financement des investissements énormes attendus pour la transition écologique, soit le verdissement de l'économie, des transports, la rénovation thermique... ne poserait pas de difficultés particulières, et nous en aurions déjà les moyens, c'est bien cela ?

Dans son rapport sur l'impact économique de la transition écologique, l'économiste Jean Pisani-Ferry évalue ces investissements à 2 % du PIB, soit dans les 5 prochaines années, à 300 milliards d'euros. La Caisse des Dépôts a déjà décidé de mobiliser 100 milliards d'euros. A côté de cela, il y aura évidemment aussi des investissements privés, en plus de ceux de l'État et des collectivités locales. Donc non seulement, de mon point de vue, ces investissements sont à notre portée, mais de toute façon, ils sont indispensables, nous n'avons pas le choix !

Est-ce que l'épargne du Livret A doit servir davantage à autres chose que le financement du logement social ?

Ces ressources nous permettent déjà de financer d'autres choses - les collectivités locales, la rénovation des écoles, celle des réseaux d'adduction d'eau... - mais je pense en effet que l'on pourrait aller plus loin. L'épargne des Français est abondante - la collecte nette sur le Livret A depuis le début de l'année, c'est 40 milliards d'euros - et c'est une épargne avec laquelle nous pouvons faire des prêts à très long terme - jusqu'à 80 ans - avec un taux indexé sur l'activité économique, ce qui permet d'avoir un système assez protecteur pour les emprunteurs. Dans le dialogue que l'on a avec le Gouvernement - car c'est lui qui décide de l'utilisation de ces fonds - nous poussons au développement de nouveaux usages. On pense notamment au financement du programme nucléaire français.

Cette réorientation est-elle vraiment souhaitable quand on sait que près de 2,5 millions de ménages sont en attente d'un logement social, et que la construction, vu la hausse des taux d'intérêt, est en berne ?

Sans aucun doute. Les encours des fonds d'épargne, c'est 400 milliards d'euros. Chaque année, nous réalisons 12 milliards d'euros de nouveaux prêts au logement social, et le programme nucléaire, ce serait a priori de l'ordre de 2 milliards d'euros par an... Nous avons toutes les marges de manœuvre possibles pour financer d'autres secteurs, même si le logement social reste évidemment notre priorité. Le plus compliqué, c'est en fait de trouver les projets à financer, et non les financements. Le problème du logement n'est pas son financement, mais plutôt l'accès au foncier, la hausse des coûts des matières premières, le fait que certains élus ne souhaitent pas augmenter le rythme des constructions. De fait, il n'existe pas de projets qui ne se fassent pas, faute de financement. La CDC vient par exemple d'injecter 3,5 milliards d'euros pour acheter 17 000 logements sociaux.

Entre 2011 et 2021, dans les 100 plus grandes entreprises françaises cotées, la dépense par salarié n'a augmenté que de 22 % tandis que les versements aux actionnaires ont augmenté de 57 %, selon l'ONG Oxfam. Globalement, l'écart entre les rémunérations des dirigeants et celle des salariés est grandissant. Votre avis ?

Pour financer la transition écologique, je suis convaincu qu'il faut rééquilibrer le fonctionnement du capitalisme. Cette transition va coûter cher aux ménages, il faut donc réinjecter du pouvoir d'achat. Traiter en outre des problèmes climatiques ne crée par forcément de richesses supplémentaires sur le plan économique, beaucoup d'investissements ont ainsi une rentabilité incertaine. Tout cela impose un nouveau partage des richesses, avec une rentabilité moindre du capital. Il reste à noter que sur l'écart entre dirigeants et salariés, la CDC lorsqu'elle est actionnaire a des critères déjà très stricts, ce qui fait qu'il nous arrive en Assemblée générale de voter contre des rémunérations que nous considérons comme excessives.

Des exemples ?

Nous préférons le dialogue au name and shame. ●



TRIBUNES

RÉINDUSTRIALISATION ET MADE IN FRANCE DÉSORMAIS INDISSOCIABLES



De la gigafactory du taïwanais ProLogium à Dunkerque à STMicroelectronics et GlobalFoundries à Grenoble, en passant par l'ouverture d'ACC, la première usine de batteries électriques française à Douvrin, les annonces d'implantations d'usines s'enchaînent ces derniers mois dans l'Hexagone, faisant presque oublier le raté Tesla qui pour l'heure préfère l'Allemagne à la France. Selon un recensement effectué à la mi-septembre pour Les Echos, 36 projets de relocalisation - avec à la clé 498 emplois créés - ont été comptabilisés depuis le début de l'année 2023. Le Centre-Est, en particulier l'Auvergne-Rhône-Alpes, ainsi que les Hauts-de-France sont les premières régions concernées. Quant aux secteurs, il s'agit principalement de l'agroalimentaire, la santé et les équipements électriques.

Même si dans la forme, Emmanuel Macron, identifié depuis 2017 comme le président de la « start-up nation », n'a de cesse de vanter les vertus de la réindustrialisation, tout particulièrement depuis la crise sanitaire, qui a mis en lumière les nombreuses dépendances du pays en matière d'approvisionnement, la tendance n'est toutefois pas si simple à inverser. La France est l'un des pays européens à s'être le plus désindustrialisé, et malgré des efforts et donc ces annonces multipliées, l'indice de la production industrielle de l'INSEE ne paraît pas vraiment décoller. Depuis le début de l'année, le solde net d'ouvertures d'usines a même été divisé par plus de trois en un an sur le territoire. En outre, le déficit commercial demeure lui aussi trois fois plus élevé qu'en 2009.

Il n'en demeure pas moins que la réindustrialisation de la France est devenue un objectif majeur, et dans ce contexte, le « Made in France » largement promu. Ce dernier, devenu un label de confiance pour les consommateurs, favorise la croissance des entreprises françaises, tout en contribuant à un avenir plus durable. Seul hic : l'inflation. L'engouement certain pour les produits français est quelque peu freiné par la hausse des prix.

Stéphanie Fontaine

RÉINDUSTRIALISER NOTRE PAYS ET BÂTIR UN FUTUR COLLECTIF DÉSIRABLE

Bruno BONNELL

► Secrétaire général pour l'investissement, chargé de France 2030



L'ambition de France 2030 pour l'avenir s'incarne par une industrie décarbonée et transformée, qui associe notre héritage industriel et notre terreau d'innovation. Cette néo-industrialisation doit concilier prospérité et transition éco-énergétique et miser sur le capital humain en formant des talents aux métiers de demain.

L'état joue un rôle essentiel dans cet élan aux côtés de nos entrepreneurs. Quelle que soit la taille des entreprises, avec France 2030, nous soutenons des projets industriels sur des secteurs particulièrement clés comme l'énergie, le spatial, l'électronique, la santé ou encore l'agroalimentaire.

Depuis le lancement il y a 2 ans, nous pouvons nous réjouir collectivement des premiers résultats : plus de 4900 projets accompagnés pour un montant de 24 milliards d'euros, qui devraient permettre d'économiser 8,5 millions de tonnes de CO₂ par an. L'enjeu de la décarbonation est un engagement législatif de France 2030 : 50 % des dépenses y sont allouées, avec zéro dépense défavorable à l'environnement sur le reste des moyens. Actuellement, nous en sommes à 48 %, auquel s'ajoutera la décarbonation des 50 sites industriels les plus émetteurs, que nous accompagnons également.

En réinventant notre patrimoine industriel sur des secteurs historiques et en créant de nouvelles filières, nous donnons une longueur d'avance à notre pays. Le dispositif « Première usine » est clef dans cette réindustrialisation. Sur tout le territoire, 39 projets sont déjà soutenus à hauteur de 180 millions d'euros

« Avec France 2030, nous soutenons des projets industriels sur des secteurs particulièrement clés comme l'énergie, le spatial, l'électronique, la santé ou encore l'agroalimentaire. »

d'investissement public pour un peu plus d'1,5 milliards d'euros d'investissements cumulés. L'usine d'ingrédients naturels à base d'algues de Mycrophyt en Occitanie en est une très belle démonstration. Nous nous rapprochons avec confiance de l'objectif que s'est fixé le Gouvernement de 100 sites industriels créés par des start-ups en 2025.

Au cœur des territoires, ce soutien est concret et les chiffres en attestent : 4 gigafactories de batteries dans les Hauts-de-France porteuses de près de 20 000 emplois d'ici à 2030, 10 gigafactories d'hydrogène porteuses de 5 200 emplois, 1 900 start-ups et PME industrielles implantées en France en 2022.

Pour que ces investissements dans notre appareil productif soient une réussite, il faut dans le même temps prendre en compte l'enjeu du capital humain. C'est ce qui fera la différence dans le futur. Avec France 2030, nous soutenons les formations aux compétences de demain, de bac-3 à bac+8, avec l'objectif de rendre à nouveau désirables les filières scientifiques et les métiers de l'industrie. Avec 800 millions d'euros engagés dans plus d'une centaine de projets, le dispositif « Compétences et métiers d'avenir » a permis d'ouvrir en 2023 près de 34 000 places en formations diplômantes aux métiers d'avenir. Dans la filière nucléaire, la relance à l'œuvre

nécessitera plus de 100 000 recrutements dans les dix ans. Pour y répondre, l'état soutient le projet 3NC (Nouveau Nucléaire, Nouvelles Compétences), à hauteur de 42 millions d'euros, aux côtés de la Région Normandie.

L'audace, l'esprit d'innovation et le savoir-faire, caractéristiques de la France, ne sont plus à prouver sur la scène internationale. Les moyens déployés pour implanter

de nouvelles usines renforcent notre attractivité. La France était au premier rang européen pour l'accueil des investissements étrangers en 2022, et ce pour la quatrième année consécutive (baromètre EY 2022). La dimension internationale est déterminante pour garantir la réindustrialisation de notre territoire et d'un « nouveau » Made In France. C'est à ce titre que 1000 lauréats France 2030 seront accompagnés, dans le plan « Osez l'export », par les équipes de Business France dans leur stratégie internationale.

La réindustrialisation doit être le fer de lance du développement économique et social de nos territoires en contribuant à une société du mieux ou l'on pourra mieux produire, mieux vivre et mieux comprendre le monde. France 2030 s'engage pour rapprocher le futur. ●



L'INDUSTRIE VERTE AU SERVICE DU MADE IN FRANCE

Guillaume KASBARIAN

- ▶ Député Renaissance d'Eure-et-Loir
- ▶ Président de la commission des Affaires économiques
- ▶ Missionné en 2019 par Matignon pour accélérer l'implantation industrielle



Par les temps qui courent, réjouissons-nous des bonnes nouvelles !

Avec plus de 1,7 million d'emplois créés ces dernières années dont plus de 100 000 emplois industriels et près de 300 nouvelles usines implantées dans l'ensemble du territoire, notre pays retrouve enfin les couleurs industrielles qu'il avait perdues.

En 2023, la France a de nouveau été le pays européen qui a accueilli le plus d'investissements directs étrangers, preuve qu'il n'y a pas de fatalité pour lutter contre la désindustrialisation de notre pays.

Preuve aussi que seules les politiques d'attractivité et de compétitivité permettent d'obtenir des résultats concrets.

La réindustrialisation est au cœur de notre engagement et de notre politique. Depuis 2017, nous redoublons d'efforts pour renforcer notre indépendance stratégique, assurer notre souveraineté industrielle, et améliorer l'attractivité de la France dans un contexte de concurrence mondiale exacerbée. C'est le combat que nous avons choisi de mener en portant plusieurs réformes ambitieuses, notamment avec la réforme de la fiscalité du capital, la loi PACTE, la loi Asap, la baisse de la fiscalité de production, la réforme de l'apprentissage, le plan France Relance et France 2030.

Nous agissons sur l'ensemble des leviers à notre disposition, français comme européens, pour assurer la cohérence et l'efficacité d'une politique industrielle qui vise à favoriser davantage la production de produits français et européens.

Avec l'adoption et la promulgation de la loi industrie verte, nous venons d'ajouter une nouvelle pierre à l'édifice de notre politique.

Notre stratégie est claire : accélérer l'industrialisation de nos territoires et décarboner notre outil de production pour répondre à l'urgence climatique. Car le constat est simple : nous ne pouvons pas

nous passer de l'industrie pour atteindre nos objectifs climatiques.

Avec cette loi, nous facilitons et accélérons tout d'abord l'implantation de sites industriels en France en simplifiant les procédures administratives. Avec la parallélisation des procédures et la réhabilitation des friches industrielles, nous libérons du foncier et gagnons de précieux mois dans la conduite de projets industriels. Nous allons même encore plus loin en créant une procédure exceptionnelle simplifiée pour les projets industriels majeurs d'intérêt national.

Ensuite, nous accélérons la prise en compte des critères environnementaux et favorisons la commande publique de produits fabriqués en Europe et plus particulièrement en France. L'argent public doit servir à encourager les produits vertueux et le « Made in France », dans le respect des règles européennes, plutôt que de favoriser des produits fabriqués à l'autre bout de la planète.

Enfin, nous finançons plus massivement la réindustrialisation de notre pays et la décarbonation de notre économie en mobilisant l'épargne privée des Français. Ce volet sera complété par la mise en place d'un crédit d'impôt ciblé sur les industries vertes qui bénéficiera également aux entreprises implantées sur notre territoire.

En définitive, la loi industrie verte est avant tout un projet au service de notre pays. Au service de nos entreprises et au service des Français.

« Notre stratégie est claire : accélérer l'industrialisation de nos territoires et décarboner notre outil de production pour répondre à l'urgence climatique. »

Car une industrie forte, c'est plus d'emploi dans nos territoires et l'assurance du maintien de nos savoir-faire.

Car une industrie forte, c'est une contribution essentielle à l'économie nationale et à notre balance commerciale.

Car une industrie forte, c'est une production moins carbonée grâce à notre mix énergétique.

Pour favoriser le « Made In France », déroulons le tapis vert à l'industrie française ! ●



L'INDUSTRIE, FACTEUR DÉTERMINANT DE LA PUISSANCE FRANÇAISE

Dominique ESTROSI SASSONNE

- ▶ Sénatrice LR des Alpes-Maritimes
- ▶ Présidente de la commission des Affaires économiques



Longtemps, la France a pu se prévaloir d'une Industrie de pointe, active et proactive, pourvoyeuse d'une croissance dépassant les 5 %. Une Industrie inscrite au cœur du patrimoine, contribuant à notre identité, à l'âme d'une Patrie du travail et de la science, où l'autonomie se conquiert par l'idée, la force organisée en dessein collectif garant de la puissance et de la solidarité. Pourtant le fil de la réussite s'est rompu il y a quarante ans au détriment de notre souveraineté.

La désindustrialisation s'est révélée massive à la faveur des crises sanitaire et ukrainienne. Des chaînes d'approvisionnement bouleversées et des pénuries de médicaments ont ravivé une concurrence féroce entre partenaires pour la maîtrise d'une production jusqu'alors délocalisée. Elles ont démontré la nécessité de redonner des marges de manœuvre à la puissance publique pour soutenir les secteurs clés d'une économie que l'aléa d'un monde de moins en moins multipolaire a rendue dépendante.

En somme la conjoncture a-t-elle permis la mise à l'index d'un lourd bilan, puisque la part du secteur secondaire dans notre PIB a été divisée par deux depuis le choc pétrolier,

« Le Président actuel, qui semble fort d'une volonté d'agir, porte aussi de lourdes responsabilités dans l'état d'insuffisance qui grève nos capacités industrielles. »

entraînant une perte d'emplois, de compétences et de capacités d'investissements en R&D, creusant un déficit commercial aujourd'hui abyssal et fragilisant des territoires entiers.

Le Président actuel, qui semble fort d'une volonté d'agir, porte aussi de lourdes responsabilités dans l'état d'insuffisance qui grève nos capacités industrielles. Sa récente doctrine souverainiste, sursaut de la 25^{ème} heure, succède au bradage d'Alstom, à la vente des turbines Arabelle, mais aussi au rachat d'Exxela par l'Américain Heico. Si le revirement présidentiel est salutaire, il est aussi bien

tardif !

Au-delà de la France, c'est aussi l'orientation de l'intégration européenne qui a conduit au délitement d'un tissu industriel ancien. Nos choix communautaires, bercés par le mythe de l'Europe du tertiaire, a conduit à la signature de traités inégaux dépourvus de réciprocité.

Or, pour renaître et garantir une relance industrielle pérenne, il convient d'agir sur trois leviers.

Nous ne pourrions, d'abord, faire l'économie d'une grande réforme de la formation professionnelle, à l'heure où deux chefs d'entreprises sur trois déclarent, dans la seule industrie manufacturière, éprouver des difficultés de recrutement et tandis que le rapport « Métier 2030 » de la DARES évalue à 165 000 les nouveaux emplois à pourvoir dans l'Industrie d'ici sept ans.

C'est aussi dans le domaine de la fiscalité qu'il convient de favoriser l'innovation et l'investissement, mais aussi renforcer le capital-risque. Les impôts de production, notamment dans le secteur



manufacturier, demeurent ainsi sensiblement plus élevés que dans les autres pays de l'Union européenne (UE) puisqu'ils représentent plus du triple de la valeur ajoutée.

Enfin, le coût du travail, essentiel dans une économie où la compétitivité-prix reste un facteur déterminant dans les termes de l'échange, est beaucoup plus lourd dans l'hexagone. Ce différentiel est de l'ordre du tiers si l'on considère l'ensemble des 27, partenaires et concurrents du marché intérieur.

Si, comme le pensait le Général de Gaulle, « la démocratie se confond avec la souveraineté nationale », j'ajouterais dans le même esprit que la vigueur de notre économie, c'est-à-dire la croissance, ne peut être durable si elle se pense aux dépens de la souveraineté industrielle. Dans cette France de Bodin, ardent défenseur de la « puissance absolue de décider », le secteur secondaire doit de nouveau battre pavillon tricolore. Ce redressement est engagé mais trop timidement. Veillons à redonner à la France les capacités d'être à nouveau demain le moteur d'une Europe du savoir-faire industriel. ●

POUR UNE POLITIQUE D'ATTRACTIVITÉ QUI SERT L'INDÉPENDANCE DE LA FRANCE

Charles RODWELL

- ▶ Député Renaissance des Yvelines
- ▶ Membre de la commission des Affaires économiques
- ▶ Membre du Comité de surveillance des investissements d'avenir
- ▶ Chargé d'une mission par la Première ministre ayant pour objet d'améliorer et de simplifier l'identification, l'accompagnement et l'implantation des investissements étrangers en France



pour les investissements étrangers.

Dans un contexte de tensions géopolitiques et économiques rarement égalées, la sécurité de nos chaînes de valeur est devenue l'enjeu cardinal de notre politique industrielle. Dans cette perspective, la France dispose de tous les atouts pour développer une politique d'attractivité « d'attaque », plus offensive et plus ciblée, pour attirer en priorité les entreprises françaises et internationales qui viendront renforcer la sécurité de nos chaînes d'approvisionnement stratégiques.

Pour bâtir cette politique d'attractivité, tirons les leçons de l'Inflation Reduction Act déclenché par les états-Unis depuis août 2022. Son succès géopolitique et économique indéniable, au détriment de la relance industrielle européenne, repose sur trois piliers : il est simple et rapide dans son exécution ; il sécurise l'investisseur dans ses opérations ; et il est massif, par la concentration des moyens déployés.

C'est sur ce triptyque « Rapidité - Sécurité - Ampleur », que nous devons bâtir la politique industrielle et d'attractivité de la France et de l'Europe pour les dix ans qui viennent. La loi Industrie verte en est un premier jalon décisif.

« La France n'a jamais été aussi attractive : depuis 2019, elle est la première destination d'Europe pour les investissements étrangers. »

C'est dans cet esprit que je mène depuis plusieurs mois la mission que m'a confiée la Première ministre Elisabeth Borne, pour contribuer à l'amélioration de notre politique d'attractivité au service de la sécurité de nos chaînes de valeur.

C'est également dans cet esprit que, dans le cadre de mon tour de France « La France sait Faire ! » et de la préparation du texte législatif que je porterai en 2024, je me permets de vous lancer un appel : forts de votre expérience, n'hésitez pas à me solliciter avec vos propositions, vos avis, vos conseils et vos projets, afin que je puisse m'en faire le relai ! ●

L'agression de l'Ukraine par la Russie et d'Israël par le Hamas sont les illustrations éclatantes d'une réalité nouvelle : pour la première fois depuis trente ans, la guerre tonne aux portes de l'Europe. Nous vivons dans un monde en guerre.

Ces conflits sont bien sûr politiques et militaires. Mais nous vivons aussi, à bien des égards, dans un monde en guerre économique, exacerbée - entre autres - par la Chine qui ferme progressivement l'accès à ses marchés et par les états-Unis qui déploient l'Inflation Reduction Act. Cette compétition se traduit également à l'échelle de notre continent, par la forte concurrence entre pays européens pour attirer les projets industriels à plus haute valeur ajoutée sur leur sol.

C'est dans ce contexte que s'inscrivent les choix politiques décisifs que nous avons à assumer, pour permettre à la France et à l'Europe de retrouver leur pleine indépendance politique. Or au XX^e siècle, il n'y a pas d'indépendance politique possible, sans indépendance industrielle et économique.

Depuis trop longtemps, nous enfermons la politique d'attractivité de notre pays dans un choix manichéen, qui peut se résumer ainsi : moins d'indépendance pour la France, pour attirer plus d'entreprises étrangères sur notre sol.

Ce temps est révolu ; les conflits du monde en sont l'illustration. L'attractivité et l'indépendance de la France ne peuvent pas s'opposer. Elles doivent, plus que jamais, se concilier : l'attractivité de notre pays, vis-à-vis des entreprises françaises comme des investisseurs étrangers, doit être pleinement mise au service de notre souveraineté économique.

Depuis 2017, la politique économique menée par Emmanuel Macron est un immense succès. Elle a permis de baisser massivement les impôts des ménages et des entreprises, de moderniser notre marché du travail pour créer près de 3 millions d'emplois, et de soutenir l'offre pour relancer l'industrie. La France n'a jamais été aussi attractive : depuis 2019, elle est la première destination d'Europe



RÉINDUSTRIALISER LA FRANCE, UN LEVIER MAJEUR DE NOTRE SOUVERAINETÉ

Virginie DUBY-MULLER

- ▶ Députée LR de la Haute-Savoie
- ▶ Membre de la commission des Affaires économiques
- ▶ Vice-Présidente de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi relatif à l'industrie verte
- ▶ Conseillère départementale de la Haute-Savoie



En 40 ans, la France a perdu deux millions d'emplois industriels. Le libre-échange a d'ailleurs largement favorisé la désindustrialisation de notre pays et il aura fallu des crises successives (Covid-19, guerre en Ukraine...) pour prendre conscience de nos dépendances aux autres pays en matière d'approvisionnement, énergétiques. Dès lors, la

tendance n'est pas simple à inverser et suppose une volonté politique forte afin d'accélérer la réindustrialisation de notre pays.

La réindustrialisation est d'abord une chance pour la croissance de nos territoires. Comme indiqué en ouverture de la revue, les annonces d'implantations d'usines s'enchaînent en effet ces derniers mois dans l'Hexagone. Certaines régions, certains secteurs sont plus concernés que d'autres. **L'évolution est en tout cas encourageante et suppose que cette démarche de réindustrialisation se fasse avec les territoires.**

Le rôle des élus est essentiel pour accompagner le développement des secteurs d'activités pourvoyeur de nombreux emplois. Lors de l'examen du texte « Industrie verte », j'ai ainsi défendu le rôle des élus locaux (maire, département, région) pour que leur avis soit mieux pris en compte et qu'ils soient systématiquement associés lors du choix d'implantation des projets. Une concertation est essentielle pour que ces derniers aboutissent rapidement.

Ce projet de loi était aussi important pour réhabiliter les friches et raccourcir les délais administratifs pour l'implantation de sites industriels. En effet, notre pays souffre de la comparaison avec ses voisins européens. Alors qu'en France, le délai moyen est de 17 mois pour obtenir les autorisations pour implanter une usine, en Allemagne le délai se situe

entre 4 et 12 mois. **Combien d'entreprises ont renoncé à s'installer en France en raison des lourdeurs administratives ? Simplifier les choses était donc une priorité. Désormais, 9 mois suffiront pour implanter une usine.**

Pour réussir cette ambition, il faut aussi changer notre approche dans la formation pour orienter nos jeunes vers ces métiers.

Pendant trop longtemps, ils ont été dévalorisés en étant associés à une image de métier extrêmement dur. Or, les salaires dans l'industrie sont plutôt attractifs ; les conditions de travail se sont améliorées ; c'est un secteur qui permet de se former et d'évoluer tout au long de sa carrière ; c'est avoir un métier utile pour participer à la construction de la France de demain. Ce sont des perspectives merveilleuses qu'il faut mettre en avant plus souvent !

Par ailleurs, c'est un secteur qui recrute et qui va continuer de recruter massivement pour répondre aux besoins. Il est donc primordial d'entreprendre un travail d'orientation et de communication sur les opportunités de ces secteurs vers notre jeunesse. Cela doit être effectué dès le collège et renforcé au lycée, en passant également par une revalorisation des filières techniques et professionnelles. Trop de jeunes, ne sachant pas quoi faire, se retrouvent à l'université sans réelle perspective professionnelle, alors qu'ils pourraient s'épanouir dans des études plus courtes vers

« Trop de jeunes (...) se retrouvent à l'université sans réelle perspective professionnelle, alors qu'ils pourraient s'épanouir dans des études plus courtes vers des métiers attractifs et dans lesquels ils peuvent trouver du sens et des débouchés. »

des métiers attractifs et dans lesquels ils peuvent trouver du sens et des débouchés.

En conclusion, la réindustrialisation de la France est devenue un objectif majeur de

souveraineté. Il doit néanmoins s'accompagner d'une meilleure promotion du « Made in France ». ●



EN MARCHÉ VERS UNE CROISSANCE VERTE, OU COMMENT MARIER INDUSTRIE ET ÉCOLOGIE

Marie LEBEC

- ▶ Députée Renaissance des Yvelines
- ▶ Membre de la commission des lois
- ▶ Présidente du groupe d'études Attractivité économique et export
- ▶ Membre du conseil d'administration de l'établissement public Business France
- ▶ Membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi relatif à l'industrie verte



avons voté la loi « Industrie verte » mais aussi que nous œuvrons pour l'élaboration d'un budget vert et que nous avons mobilisé nos entreprises autour de la définition de la planification écologique.

Au travers de ces politiques, nous voulons répondre à un double défi : décarboner les industries existantes et produire massivement des technologies vertes. En tant que responsables politiques, créons les conditions nécessaires pour la réussite de la transition de nos industries.

« C'est grâce à nos efforts que la tendance s'est inversée, avec la création de 110 000 nouveaux emplois depuis 2017 et un solde positif de 300 usines implantées. »

Depuis 2017, nous nous sommes fixé une ambition : faire de la France la première grande économie à avoir réussi sa révolution industrielle verte.

Trop longtemps nous avons subi les conséquences des erreurs économiques, politiques, fiscales des 50 dernières années. Nous avons divorcé avec la France des trains, des forges, de l'automobile, de l'électroménager, du textile. Trop de responsables politiques se sont félicités d'avoir inventé le concept de l'industrie sans usine.

Depuis 2017, nous menons des réformes en faveur de l'entrepreneuriat, de la relocalisation des sites de production et nous nous sommes battus contre le chômage de masse.

L'adoption des ordonnances Travail, une stratégie fiscale stable, la réforme historique de l'apprentissage, le réinvestissement dans le nucléaire, le soutien sans faille à nos entreprises au travers de la mobilisation de 100 milliards d'euros du plan France Relance ainsi que les 54 milliards d'euros de France 2030 en faveur de l'innovation de demain sont autant de politiques publiques et de mesures qui ont contribué à faire de notre pays la première destination pour les investissements étrangers pour la quatrième année consécutive.

Implantations comme relocalisations sont les gages de réussite de la politique que nous avons su mener avec constance face aux crises et malgré un contexte international dégradé. C'est grâce à nos efforts que la tendance s'est inversée, avec la création de 110 000 nouveaux emplois depuis 2017 et un solde positif de 300 usines implantées.

Aujourd'hui, nous entamons la seconde étape de notre ambition industrielle : faire de la croissance verte une opportunité d'innovation et de compétitivité.

C'est pour relever ce défi que nous

Sous l'impulsion d'Emmanuel Macron, nous avons inversé la tendance, et amorcé une nouvelle dynamique industrielle, nous avons retrouvé le chemin de la souveraineté industrielle européenne, nous avons sur attirer les champions de demain sur notre sol. Nous évoluons désormais dans un monde encore plus exigeant, beaucoup de nos concurrents ont pris des mesures fortes pour amorcer le virage de la transition écologique, il est de notre responsabilité de ne laisser ni la France se faire une nouvelle fois distancer.

Nombre de chefs d'entreprises, de techniciens, d'employés et ouvriers se reconnaissent dans l'ambition portée par notre majorité, conscients que notre avenir est lié à notre capacité à marier industrie et écologie, ouverture au monde et défense de notre souveraineté, développement et sobriété. A nous, élus, de faire de ces aspirations une réalité. ●



LE TROMBINOSCOPE

L'information professionnelle du monde politique

Pour savoir **QUI EST QUI**
et **QUI FAIT QUOI**
en France



18 000 personnes citées
Fonctions
Attributions
Biographies
Photos et coordonnées

BON DE COMMANDE

Je commande Le Trombinoscope 2023/2024 (parution décembre 2023) et choisis la formule suivante :

- le lot Tome I (en 2 volumes) + Tome II au prix de 285 €^{HT} soit 312,68 €^{TTC}
 - le lot + la Revue du Trombinoscope (11 n° par an) au prix de 445 €^{HT} soit 481,48 €^{TTC}
 - le lot + la Revue du Trombinoscope (11 n° par an) + un accès illimité pendant un an à la base France du site trombinoscope.com au prix de 695 €^{HT} soit 781,48 €^{TTC}
- TVA 5,5 % (tomes et revue), 20 % (site). Frais de port inclus (6 € par tome).

M. Mme _____

NOM / Prénom : _____

Entreprise ou Organisme : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Pays _____

Tél. : _____ Fax : _____

E-mail : _____

Je joins mon règlement à l'ordre de TROMBIMEDIA :

- Chèque Mandat
- Paiement en ligne sécurisé sur www.trombinoscope.com
- Bon de commande administratif et procédure habituelle pour les organismes et collectivités

Date et Signature

BULLETIN À RETOURNER AU TROMBINOSCOPE

Service abonnements - CS 70001 - 59361 Avesnes-sur-Helpe cedex - trombinoscope@propublic.fr

www.trombinoscope.com

PATRIOTISME ÉCONOMIQUE, DÉMÉTROPOLISATION : POUR UNE RÉINDUSTRIALISATION BLEU-BLANC-ROUGE !

Sébastien CHENU

- ▶ Député RN du Nord
- ▶ Vice-président de l'Assemblée nationale
- ▶ Membre de la commission des Affaires étrangères
- ▶ Président du groupe d'études Territoires en reconversion
- ▶ Conseiller régional des Hauts-de-France



La puissance industrielle d'une nation constitue la garantie de son indépendance économique et de sa capacité à innover, à fournir des emplois durables et à créer de la richesse pour financer la solidarité sociale. Depuis 1980, nos branches industrielles ont perdu des millions d'emplois. Dans le même temps, la part de l'industrie manufacturière dans le PIB s'est effondrée pour s'établir à moins de 10 % contre 19 % pour l'Allemagne. Entre 1991 et 2016, la baisse relative du poids de l'industrie est ainsi deux fois supérieure en France à celle observée outre Rhin. Cette réalité décrite dans le rapport de France Stratégie, publié en février 2022, est reconnue de tous. Ces dernières années, de nombreuses pépites françaises ont été acquises par des puissances et des groupes étrangers tels Alstom, Alcatel, Technip, Lafarge, Morpho, Latécoère, Souriau, HGH et tant d'autres. Les prises de capitaux de nos fleurons stratégiques bradent de nombreux savoir faire et brevets stratégiques à des puissances étrangères et participent bien souvent de la désindustrialisation du pays et de la perte d'emplois dans le secteur. Ces différents cas constituent des atteintes incontestables à la souveraineté nationale. Ils confirment une défaillance de l'État quant à l'identification, la prévention et la lutte contre les menaces étrangères sur le tissu économique et industriel de notre pays.

« les impôts de succession lors de leur transmission à la génération suivante doivent être aussi revus. »

Il est en effet impératif que notre pays se dote d'un véritable programme d'intelligence économique permettant de prévenir et de lutter contre les menaces économiques et industrielles qui minent notre indépendance. Ces orientations ne doivent pas se limiter à la seule compétitivité du pays ni à l'attractivité des investissements étrangers, mais mobiliser toutes nos ressources, filière par filière, pour substituer aux secteurs d'importation une production nationale qui permette de conquérir de nouvelles parts de marché en France et à l'international. Il nous faut dans ce cadre accorder une large place aux petites et moyennes entreprises. « C'est parce que les TPE-PME sont le gisement des emplois de demain, le meilleur levier de l'enracinement territorial, qu'elles seront au cœur de notre politique économique », explique magistralement Marine Le Pen. Il convient ainsi de concentrer la baisse des impôts de production sur ces entreprises et ainsi favoriser la transmission à l'intérieur des familles. Pour que les TPE-PME s'enracinent dans le temps dans notre paysage économique, les impôts de succession lors de leur transmission à la génération suivante doivent être aussi revus.

Toutes ces mesures concrètes renforçant le patriotisme économique, avec d'autres pistes possibles comme un fonds souverain basé sur l'épargne des Français, la priorité nationale dans la commande publique ou des règles de contrôle strictes face à la concurrence déloyale venue de l'étranger, passent également par une politique d'aménagement et de rééquilibrage des territoires : c'est la fameuse demetropolisation chère au RN. Il s'agit de renforcer le maillage territorial en infrastructures de transport, numériques et énergétiques pour un retour des services publics et concomitamment le développement et l'installation d'entreprises créatrices d'activité et d'emplois sur le territoire national. Il faut en sus une grande politique de simplification, la bureaucratisation touchant bien plus les TPE-PME tout en mettant fin à cette hypernormalisation, souvent initiée par l'Union européenne, qui touche de plein fouet les TPE-PME au détriment des grands groupes.

Réindustrialiser par la mise en avant du « Fabriqué en France », avec une politique de rééquilibrage territorial et de localisme, c'est le fondement même du patriotisme économique et de la réindustrialisation incontournable de notre pays. ●



LA RÉINDUSTRIALISATION : DU BON SENS OU UN MIROIR AUX ALOUETTES ?

Sarah GUILLOU

- Directrice du département Innovation et concurrence (DRIC)
- Economiste OFCE Sciences Po



dépendante de la sidérurgie et de l'électronique (semiconducteurs), de l'industrie pharmaceutique et des biotechs, de l'agroalimentaire ou encore de l'énergie et des industries vertes, ce sont des secteurs clés pour assurer les missions de sécurité territoriale, sanitaire, alimentaire et énergétique.

Mais c'est aussi un miroir aux alouettes, c'est-à-dire un objectif séduisant mais trompeur, également pour trois raisons.

La réindustrialisation ne se décrète pas et une politique industrielle peut être insuffisante à créer les conditions de réversibilité du processus de désindustrialisation qui s'est inscrit dans le temps

L'objectif de réindustrialisation est à la fois frappé du bon sens mais aussi un miroir aux alouettes.

Il est tout d'abord frappé du bon sens pour trois raisons. La première est qu'il est en effet souhaitable d'augmenter les capacités de production en France. Non seulement cela crée de l'emploi direct et induit, et donc de la croissance économique, mais cela engendre aussi de la création de savoir-faire et de connaissances qui renforcent la compétitivité des autres secteurs.

La seconde est que l'industrie - le manufacturier, l'eau et l'énergie - est une activité économique particulièrement porteuse de

« On peut bien entendu redéfinir les priorités et essayer d'inverser le processus de désindustrialisation, mais il faut reconnaître que ce dernier n'est en rien réversible (notamment parce que des pertes de compétences se sont produites) »

croissance à travers ses exportations, ses investissements en R&D et son potentiel d'innovation technologique ainsi que sa capacité à générer des gains de productivité.

En effet, les exportations sont encore essentiellement portées par la production manufacturière. Ensuite, ce sont aussi les entreprises de l'industrie qui sont motrices des investissements en R&D. Enfin, l'industrie est une source de gains de productivité, nécessaires à la croissance, en raison de son intensité capitaliste, de son adoption des technologies d'automatisation et numériques.

La troisième est que l'industrie joue un rôle stratégique dans des activités souveraines. C'est une dimension récente de la question de la réindustrialisation apparue d'abord dans le contexte de la polarisation de la course technologique opposant la Chine aux états-Unis et dans lequel l'Union européenne cherche sa place, puis, à la suite de la pandémie de 2020 et de la guerre en Ukraine, deux crises qui ont augmenté le poids des états dans l'économie et le commerce. Ainsi qu'il s'agisse de l'industrie de la défense,



long en réponse à un environnement défavorable notamment fiscal et réglementaire. Ce dernier a été le résultat d'arbitrages politiques et de choix de société, et pas simplement de mauvaises politiques industrielles. On peut bien entendu redéfinir les priorités et essayer d'inverser le processus de désindustrialisation, mais il faut reconnaître que ce dernier n'est en rien réversible (notamment parce que des pertes de compétences se sont produites) et que c'est une autre spécialisation industrielle qu'il faut envisager. En outre, il ne faut pas laisser croire que l'on peut, à long terme, compenser par des subventions des conditions de marchés des biens et du travail non compétitives.

Ensuite, il ne faut pas surestimer le potentiel de croissance de l'industrie relativement à d'autres activités, notamment en matière de contenu en emplois. De plus les gains de productivité de l'industrie résultent fortement de la concentration des parts de marché vers les entreprises les plus productives et moins de gains intrinsèques aux entreprises. Ensuite, l'industrie est fortement intégrée dans les chaînes de valeurs mondiales et une source d'importation majeure, ce qui limite aussi son pouvoir de renforcement de l'autonomie stratégique. Enfin, les services possèdent un potentiel de croissance à ne pas négliger via leurs exportations et l'emploi. Ces derniers sont également déterminants pour certains aspects de la souveraineté, qu'il s'agisse des services numériques ou des services financiers. ●

RELEVER LE DÉFI DU “MADE IN” À L’ÉCHELLE EUROPÉENNE

Vincent CHARLET

► Délégué général du think tank La Fabrique de l’Industrie



Le constat est là : le “made in here” suit la même tendance à la baisse dans tous les pays d’Europe de l’Ouest. Dans le même temps, nos marchés subissent un entrisme progressif et assuré de nations extra-européennes qui se substituent au made in Europe. Pour éviter l’impasse où pourrait nous mener une stratégie trop individualiste, les États européens ont tout intérêt à se souvenir de leur force collective et à s’y appuyer.

Entre 1965 et 2019, le “made in here” (c’est-à-dire la part de la demande finale d’un pays satisfaite par la valeur ajoutée locale) a perdu 12 points en Allemagne (75 %), 11 en France (78 %) comme en Espagne (78 %) et 10 en Italie (80 %). Sans surprise, la chute est bien plus impressionnante pour les biens manufacturiers : -44 points en France (38 %) et -33 points en Allemagne (52 %). Il y a donc bien quelques variations mais, dans l’ensemble, et quel que soit l’état de leur balance commerciale ou le poids des branches de production, les leaders économiques européens sont, sur ce plan, logés à la même enseigne.

Des problèmes industriels en partage

Sur le terrain industriel, tous ces pays partagent des préoccupations similaires : recrutement, décarbonation, innovation, solidarité inter-entreprises... Et, pour chacun, la conciliation de ces enjeux relève encore du casse-tête. Or, la vulnérabilité de certains secteurs, qui s’est révélée lors de la crise du Covid et renforcée lors de la guerre en Ukraine, a en outre fait naître partout un même appel à la souveraineté productive, autrement dit la même tentation protectionniste. Il faut mesurer ce qu’une telle stratégie a de périlleux si, de facto, aucun pays européen considéré isolément n’est paré pour faire face.

Pour faire face à quoi ? La Chine, pour ne citer qu’elle, démontre depuis plus de 30 ans sa capacité à s’imposer sur les marchés extérieurs. De 2000 à 2019, la part de la demande finale française satisfaite par la valeur ajoutée chinoise a augmenté de 5 points, avec en miroir une baisse de la valeur ajoutée réalisée

par nos partenaires européens. De son côté, le déficit commercial de l’Allemagne vis-à-vis de la Chine se creuse sensiblement depuis 2021. En cause : sa dépendance croissante en matière d’intrants et notamment de terres rares. En Italie, déjà à l’aube des années 2010, la Toscane avait vu nombre de ses villes bâties sur une économie locale du textile se tourner vers une production 100 % chinoise. Plus globalement, les importations européennes en provenance de la Chine sont passées de 25 milliards d’euros par mois fin 2019 à plus de 40 milliards d’euros début 2022, pendant que cette dernière prend à l’inverse la route de l’auto-suffisance.

Notre boussole doit être européenne

L’idée n’est pas ici de faire apparaître les puissances hors Union européenne (UE) comme hostiles, et d’accréditer l’amalgame funeste entre croissance industrielle et tensions géostratégiques. Mais notre devoir est celui de la lucidité, face à ce marathon de croissance que les leaders européens effectuent en coureurs isolés - les tensions entre la France et l’Allemagne autour de la réforme du marché européen de l’électricité le prouvent. L’espace économique européen, à la fois concurrentiel et régulé, est un allié des productions nationales qu’il serait mal avisé de perdre de vue.

Nous sommes toujours en situation de tirer le bénéfice de nos efforts réglementaires antérieurs ; mais, pour que la magie opère, il nous faut procéder à la résolution collective de questions stratégiques de premier ordre. La crise des énergies et celle des approvisionnements critiques sont en tête de liste. Les innovations de rupture, celles qui ouvrent la voie aux activités de demain, suivent peu après. Chaque État reste libre, bien sûr, de suivre sa propre trajectoire, à base de souveraineté industrielle et de production locale. Mais au prix sans doute de ce que l’Europe nous a apporté de meilleur : la prospérité, la liberté et la paix. ●

« Entre 1965 et 2019, le “made in here” (...) a perdu 12 points en Allemagne (75 %), 11 en France (78 %) comme en Espagne (78 %) et 10 en Italie (80 %) »



POUR UNE SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE AU BÉNÉFICE DE TOUS LES FRANÇAIS

Dominique CHARGÉ

- ▶ Président de La Coopération Agricole
- ▶ Président de la Confédération nationale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricoles (CNMCCA)



Longtemps reconnue dans le monde comme l'une des puissances agricoles et alimentaires de référence, la France se trouve confrontée année après année à une rétrogradation préoccupante. En vingt ans, notre position dans le commerce mondial agricole et agroalimentaire a chuté de la deuxième à la sixième place. Plus inquiétant encore, l'assiette des Français est de plus en plus composée d'une alimentation d'entrée de gamme produite hors de nos frontières, selon des méthodes bien éloignées des exigences que nous imposons à nos agriculteurs et à nos entreprises. Le constat est sans appel : un tiers de la viande et plus de la moitié des fruits et légumes consommés dans notre pays sont désormais importés.

Comment en sommes-nous arrivés là ? Cette détérioration est multifactorielle : une instabilité géopolitique qui perturbe les flux et les prix des matières premières, une surtransposition normative française qui amène des distorsions de concurrence sur les marchés, une inflation qui modifie la consommation, un choix politique d'orienter les productions vers du haut de gamme et de délaisser les productions moins chères et plus accessibles. A cela s'ajoute des aléas climatiques à répétition qui induisent une variabilité forte sur les rendements et mettent à mal les exploitations et les productions.

Remédier à cette trajectoire décroissante exige un changement de paradigme : la reconquête de notre souveraineté alimentaire est une condition sine qua non à toute stratégie ou feuille de route européenne et française de nos secteurs agricole et alimentaire.

Pour y parvenir, nous disposons d'atouts formidables : une agriculture et une industrie alimentaire parmi les plus sûres au monde, des écoles et des centres de formation à la pointe, une capacité d'innovation forte dans des filières performantes, des territoires qui permettent de diversifier nos productions, et des entrepreneurs du vivant prêts à relever les défis qui leur sont posés.

Autant d'atouts qui sont pourtant devenus aujourd'hui insuffisants car certains prérequis sont fragiles et d'autres fortement menacés.

Pour produire, le secteur alimentaire a besoin d'un accès à l'eau sécurisé, et d'évolutions réglementaires

« Le constat est sans appel : un tiers de la viande et plus de la moitié des fruits et légumes consommés dans notre pays sont désormais importés. »

permettant d'atteindre les objectifs de sobriété hydrique. La disponibilité d'une énergie décarbonée compétitive est également un enjeu majeur. Il a aussi besoin d'un environnement concurrentiel qui offre des règles du jeu comparables à celles des autres pays européens. Puis, il a besoin du consentement citoyen : la réindustrialisation et la relocalisation de certaines productions ne pourront se faire sans dialogue dans les territoires, et sans implication des élus et des citoyens sur les enjeux de la souveraineté alimentaire.

Enfin, il y a le juste partage de la valeur auquel le citoyen consommateur est attaché. La baisse des prix ne se décrètera pas et ne peut en aucun cas se faire en affaiblissant les filières. Un choc de compétitivité et de simplification est urgent pour que nous puissions répondre aux besoins essentiels de nos populations.

N'attendons pas la prochaine crise sanitaire ou le prochain conflit pour regretter de ne pas avoir anticipé. Notre cohésion nationale se joue aussi dans nos champs, nos usines et nos assiettes. ●



INDÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE, DIMENSION TERRITORIALE, COMPÉTENCES : LE TRIPTYQUE NÉCESSAIRE À LA RÉINDUSTRIALISATION

Hors quelques niches, notre appareil productif n'est plus suffisamment performant pour répondre aux besoins sociaux et sociétaux de notre pays, que ce soit sur la création de richesse ou la souveraineté. Les conséquences les plus visibles de cette situation sont la destruction de plus de deux millions et demi d'emplois industriels depuis les années 70, une part de l'industrie divisée par deux dans la richesse nationale.

Initiée par le rapport Gallois en 2012, la réindustrialisation, mot très en vogue depuis la crise COVID, ne doit surtout pas rester un slogan pour politiques en mal de soutien. Les grands projets industriels nécessitent du temps long, l'état doit impulser la relance industrielle à la fois par des aides aux investissements productifs, au développement d'infrastructures, dans le soutien à la recherche mais aussi dans la facilitation des implantations et dans la préservation de nos derniers fleurons industriels. Cela passe aussi et d'abord par le devoir d'exemplarité dans la commande publique.

La transition environnementale, porteuse de progrès techniques, d'innovations technologiques, est sans nul doute un puissant vecteur de cette réindustrialisation. Face au changement climatique que plus personne ne conteste, la réduction de l'impact environnemental de la production de biens pour nos sociétés doit encourager et soutenir la production industrielle européenne et nationale.

Pour notre organisation, cette adaptation doit conduire à une réindustrialisation juste, pour être acceptable, notamment en protégeant les plus vulnérables. Nous serons vigilants dans les entreprises à ce que les volets sociétaux et environnementaux ne viennent pas occulter les sujets sociaux.

Pour la CFE-CGC Métallurgie l'efficacité de la réindustrialisation passe par l'équilibre entre ces 3 piliers, sans lesquels il n'y aura évidemment

pas de réindustrialisation possible

- Une indépendance énergétique fournissant aux industriels une énergie verte, compétitive et souveraine.
- Une géographie industrielle repensée, avec un dimensionnement plus territorial.
- Enfin, le réenchâtement de nos métiers afin d'attirer les compétences de demain.

Pour le premier socle et d'un point de vue technologique, la décarbonation de la production se fera au travers de la transformation des procédés nécessitant l'usage d'énergies propres. Elle se traduira donc par une électrification augmentée, qui va inévitablement nécessiter des investissements importants. Nous avons écrit dès 2021 dans notre deuxième numéro de « Convictions et actions, Vers une Industrie Verte » qu'il nous fallait développer les énergies renouvelables en complément et non en opposition de notre Mix actuel. La France est porteuse de nombreux atouts en matière de production décarbonée avec les énergies nucléaire et l'hydraulique mais doit relancer son programme nucléaire et étoffer son expertise dans l'éolien, le solaire, la biomasse et l'hydrogène vert.

Pour ce qui est du deuxième socle, nous partageons la vision de Pierre Veltz dans sa préface de la note de la Fabrique de l'industrie intitulée « Refaire de l'industrie un projet de territoire » rédigée par Caroline Granier, « c'est dans les territoires, que se constituent les réservoirs d'initiative et de créativité essentiels pour la renaissance industrielle. C'est dans le tissu dense et informel des territoires que se construisent et se reproduisent « les sucres lents de la compétitivité », les ressources de longue durée comme les compétences et les réseaux relationnels qui permettent d'affronter des environnements changeants.

Très ancrée dans les régions, notre organisation connaît bien la force que constitue la dimension territoriale et partage cette conviction du rôle

essentiel de celle-ci dans le développement industriel. La réindustrialisation du pays passe aussi par une reconquête industrielle des territoires.

Habile transition pour évoquer le dernier socle traitant des compétences, que nous aurions pu en tant qu'organisation syndicale proposer en préambule de tout, tant il nous paraît déterminant dans la réussite de la réindustrialisation du pays. Comme tendent à le démontrer certaines études, notre appareil de formation devrait suffire à la réindustrialisation, mais un phénomène « d'évaporation » viendrait nous en priver. Les organisations syndicales sont depuis très longtemps les témoins d'une des causes de cette évaporation : le désenchantement de nos métiers souvent associés dans notre conscience collective avec délocalisation, fermeture, dureté, pénibilité et bien d'autres qualificatifs qui devront appartenir au passé pour corriger cette situation.

Pour conclure, la CFE-CGC Métallurgie portée par son programme dévoilé lors du congrès du Havre en juin 2023 : Souveraineté industrielle et stratégique, nécessaire transition écologique, défense de notre modèle social, développement des compétences, appelle de ses vœux à ce que cette impérative nécessité de changement portée par la transition écologique, au-delà de ses aspects environnementaux, pousse nos gouvernants nationaux et européens à engager une politique industrielle plus responsable socialement et socialement.



Bruno Azière
Secrétaire national à l'industrie
à la CFE-CGC Métallurgie

L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE : UNE SOLUTION D'AVENIR ?



Lutte contre le gaspillage, accès facilité à la seconde main, développement de marques responsables... L'économie circulaire entend répondre à tous ces concepts, avec un triple objectif relatif aux déchets : réduction, réemploi et recyclage.

En ce sens, l'économie circulaire est observée comme un outil fort intéressant pour réussir la transition écologique, puisqu'il s'agit de réduire l'usage des ressources, alors que structurellement, le marché produit bien plus que ce dont il a besoin. Les lois « Anti-gaspillage pour une économie circulaire » (AGEC) et « Climat et Résilience », promulguées respectivement en 2020 et 2021, visent à transformer nos modes de vie pour tendre vers ce modèle de société plus durable. Depuis 2022, de nouvelles mesures de la loi AGEC interdisent par exemple la destruction des invendus non alimentaires. De nouvelles opportunités économiques, notamment dans le secteur de la gestion des déchets et de la réparation, apparaissent à mesure que se développe cette nouvelle économie. Les défis restent cependant majeurs pour généraliser cette approche.

Surtout des interrogations émergent dans le même temps, car l'économie circulaire a ses limites et s'accompagne potentiellement d'effets pervers. Au-delà de la crainte d'un effet rebond, selon lequel l'amélioration des performances environnementales d'un bien entraîne une augmentation de son utilisation, certaines voix rappellent que le recyclage demeure très énergivore, et que le traitement de certains déchets peut entraîner l'utilisation massive d'eau ou d'éléments chimiques... Pour elles, ainsi, l'économie circulaire ne doit pas faire oublier la nécessité d'une société surtout plus sobre !

Stéphanie Fontaine

ÉCONOMIE CIRCULAIRE : POUR UNE ACTION RÉVOLUE EN 2024

Huguette TIEGNA

- ▶ Députée Renaissance du Lot
- ▶ Membre de la commission du Développement durable et de l'Aménagement du territoire
- ▶ Présidente du groupe d'études Gestion des déchets, économie circulaire et économie verte
- ▶ Membre de l'OPECST
- ▶ Membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi relatif à l'industrie verte



Cette année, la transition de l'économie française vers un modèle circulaire a poursuivi son élan, avec notamment la promulgation en octobre de la loi relative à l'industrie verte. Ce texte facilite par exemple la sortie du statut de déchet afin de favoriser le réemploi dans le secteur industriel, tout en renforçant les sanctions sur les transferts illégaux de déchets. Parallèlement, la mise en œuvre de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (« AGEC »), adoptée en 2020, s'est consolidée. De nouvelles filières à responsabilité élargie du producteur, dites « REP », ont vu le jour, à l'instar de la filière des déchets du bâtiment en mai dernier.

L'an prochain, les mesures contenues dans la loi « AGEC » continueront de se déployer. Les producteurs de biodéchets auront une obligation de tri à la source à compter du 1er janvier 2024. Il s'agit là d'une étape importante de responsabilisation des acteurs, y compris des consommateurs, alors que 18 millions de tonnes de biodéchets sont produites chaque année en France. De même, le « bonus réparation », qui permet à nos concitoyens de se rendre dans les points labélisés afin de bénéficier d'une remise en état garantie et à tarif réduit, sera simplifié, élargi et augmenté dès



janvier 2024. L'objectif est de doubler le nombre de réparateurs labélisés d'ici à la fin de l'année. Un exemple qui symbolise les apports sociaux de l'économie circulaire, au-delà de son aspect environnemental.

Pour autant, le suivi de l'application de la loi AGEC ne dispense pas d'en évaluer finement les effets, et d'adapter ses dispositions à la réalité du terrain. C'est le sens de l'évaluation de la loi qui doit être menée dans les prochains mois par l'Assemblée nationale, afin de

En 2024, « les mesures contenues dans la loi "AGEC" continueront de se déployer. »

mettre en évidence les avancées permises par cette loi, mais aussi les points sur lesquels des progrès sont encore nécessaires.

Par ailleurs, l'écoute et la discussion avec l'ensemble des acteurs sont absolument cruciaux pour garantir une action coordonnée et efficace. En effet, si l'adoption des normes se fait au niveau national, l'économie circulaire du quotidien ne peut qu'être décentralisée. Sur le sujet de la tarification incitative, comme sur d'autres, le rôle des collectivités territoriales doit être pleinement reconnu et soutenu, notamment dans les territoires ultramarins confrontés à des difficultés spécifiques. ●

Pollution plastique : le fléau sur lequel il faut vraiment accélérer

La France ne doit pas transiger sur les objectifs de recyclage fixés dans la loi. C'est le cas pour les taux de recyclage des bouteilles en plastique : 60 % d'entre elles sont recyclées aujourd'hui, quand la cible fixée par la loi AGEC est à 77 % pour 2025 et 90 % pour 2030. Il nous faut renforcer nos capacités de collecte, et augmenter les moyens financiers consacrés à l'économie circulaire, via par exemple un abondement supplémentaire au Fonds Économie circulaire de l'ADEME dans le cadre de la loi de finances.

Le respect de ces objectifs est d'autant plus important que la France a un rôle majeur à jouer dans les négociations internationales sur les sujets touchant à l'économie circulaire, comme à l'occasion de la COP28 qui se tient début décembre. En mai dernier, Paris a accueilli la seconde session de négociations en vue de la conclusion d'un Traité international contre la pollution plastique, attendu d'ici à la fin de l'année 2024. Chaque minute, 15 tonnes de plastique sont tout de même rejetées dans l'océan !

Nous le voyons, l'action engagée doit être amplifiée en 2024, pour atteindre nos objectifs nationaux et faire évoluer la situation internationale. C'est pourquoi le groupe d'études « Gestion des déchets, économie circulaire et économie verte », que je préside à l'Assemblée nationale, poursuivra ses travaux en menant des auditions avec l'ensemble de l'écosystème.

En 2024, un mot d'ordre : accélérons !

POUR UNE ECONOMIE CIRCULAIRE PRAGMATIQUE ET À L'ECOUTE DES TERRITOIRES

Marta de CIDRAC

- ▶ Sénatrice LR des Yvelines
- ▶ Vice-présidente de la commission de l'Aménagement du territoire et du Développement durable
- ▶ Présidente du groupe d'études Économie circulaire



Les retards accumulés par la France, tant en matière de prévention que de collecte et tri pour recyclage, appellent des actions déterminées qui doivent mobiliser tous les acteurs de l'économie circulaire dans le pays.

Focus sur certaines mesures nécessaires que j'ai défendues au Sénat.

Une première consiste à renforcer nos politiques pour réduire la quantité d'emballages mis sur le marché en développant le réemploi. Au-delà de l'objectif de réduction des déchets, le réemploi permet de développer une économie locale et participe au dynamisme des territoires.

Le réemploi doit également s'appliquer aux emballages en verre. C'est pourquoi le déploiement d'une consigne pour les emballages en verre est nécessaire et qu'il ne faut pas la confondre avec celle que l'Union européenne (UE) souhaite imposer aux états membres en dépit de son incohérence écologique, économique et sociale : la consigne pour les bouteilles en plastique.

Je me suis largement exprimée sur ce sujet et j'invite à lire mon dernier rapport d'information¹ fait au nom de la Commission de l'aménagement du territoire et du développement durable du Sénat, qui formule 28 propositions concrètes pour atteindre nos objectifs. Je tiens aussi à rappeler que le Sénat a adopté en avril dernier une proposition de résolution européenne² portant avis motivé pour non-conformité au principe de subsidiarité, précisément sur cette obligation de mise en place d'une consigne pour les bouteilles en plastique.

Le débat a donc bien eu lieu en

France et le Ministre de la Transition écologique semble avoir entendu les acteurs. Espérons que cette position soit également défendue par nos ministres au Conseil de l'UE, il en va de l'intérêt de la France !

Une deuxième mesure me semble indispensable à rappeler : améliorer le geste de tri.

Le consommateur doit devenir un « écocitoyen ». De trop nombreux concitoyens ne trient toujours pas leurs déchets ou pas suffisamment. Aidons-les à comprendre les enjeux et à adopter pleinement le tri dans leur vie quotidienne.

Une troisième mesure que je souhaite évoquer est celle qui concerne la collecte des déchets.

Il faut nous appuyer sur le pragmatisme, l'expertise et l'expérience de nos élus locaux. Les collectivités sont au plus près du terrain. Écoutons-les et récompensons celles qui s'engagent le plus efficacement. Pour donner plus de force à cet engagement je crois qu'il est temps qu'un vrai débat sur la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) puisse avoir lieu en associant les élus des territoires.

« Le consommateur doit devenir un "écocitoyen". »

Par ailleurs, la problématique de la gestion des déchets dans nos outre-mer est préoccupante sur le plan environnemental. Nos territoires ultramarins font face à des contraintes que l'hexagone ne connaît pas et des solutions adaptées doivent être déployées. L'économie circulaire en est une.

Pour conclure, je souhaite rappeler que notre balance commerciale était déficitaire de 163 milliards d'euros en 2022. Cela signifie que la France importe beaucoup de produits, beaucoup trop, qui un jour deviendront déchets. Pour mémoire, en 2020 nous avons produit 315 millions de tonnes de déchets tous confondus, plaçant ainsi la France est dans le peloton de tête des plus gros producteurs de déchets en Europe. Il y a là des opportunités industrielles que notre pays doit développer.

A l'aube des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, qui sont aussi un enjeu écologique majeur pour notre pays, la France doit montrer au monde sa capacité à répondre à ce défi colossal que représente la gestion des déchets. ●

¹ « Réduction, réemploi et recyclage des emballages : sortir du statu quo », Rapport d'information n° 850 (2022-2023), déposé le 5 juillet 2023 (https://www.senat.fr/rap/r22-850/r22-850_mono.html)

² PPRE portant avis motivé sur la conformité au principe de subsidiarité de la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux emballages et aux déchets d'emballages, modifiant le règlement (UE) 2019/1020 et la directive (UE) 2019/904, et abrogeant la directive 94/62/CE, COM(2022) 677 final, déposée le 12 avril 2023 (<https://www.senat.fr/leg/ppr22-526.html>)



LOI AGEC : ÉVALUER POUR MIEUX AGIR

Stéphane DELAUTRETTE

- ▶ Député Socialistes et App. de la Haute-Vienne
- ▶ Membre de la commission du Développement durable et de l'Aménagement du territoire
- ▶ Vice-président du groupe d'études Gestion des déchets, économie circulaire et économie verte



Un peu moins de trois ans après la promulgation de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC), l'économie circulaire devrait avoir le vent en poupe. Face au double défi que représentent la réindustrialisation de nos territoires et l'impérative décarbonation de notre économie, le modèle circulaire apporte une réponse efficace qui combine sobriété, préservation du pouvoir d'achat et attractivité économique. Malgré ses avantages, je constate chaque jour les difficultés des acteurs du secteur à développer leurs solutions.

Première loi d'envergure sur le sujet, la loi AGEC permettait d'entériner en partie la fin du modèle des Trente Glorieuses basé sur le « Produire, Consommer, Jeter » pour évoluer vers celui, plus durable, des 3R : « Réduire, Réutiliser, Recycler ». Un tel changement de paradigme suscitait beaucoup d'attentes, tant chez les acteurs économiques que chez nos concitoyens. Le législateur posait là les bases d'une mutation profonde de notre modèle économique et lui donnait la visibilité nécessaire pour permettre aux citoyens de s'emparer du sujet.

Or, aujourd'hui, la dynamique s'est essouffée. Alors que l'objectif européen est de recycler 50 % des emballages en plastique d'ici à 2025, la France stagne sous les 27 %, et peine à réduire ses déchets ménagers. Les crispations autour de l'instauration de la consigne pour les emballages plastiques, le retard dans l'organisation des

filiales REP et la nécessaire évolution de leur gouvernance, sont autant de signaux des progrès à réaliser. Le tri à la source des biodéchets au 1er janvier 2024 risque malheureusement d'être un nouvel exemple d'une politique aussi ambitieuse et vertueuse sur le papier que dépourvue de moyens suffisants pour atteindre ses objectifs.

Dans ce contexte, quel est le rôle du législateur ? En premier lieu, nous devons tirer les leçons des dispositifs antérieurs. À ce titre, je me réjouis du lancement d'une mission d'évaluation de la loi AGEC que je mènerai conjointement avec ma collègue Véronique Riotton. Si nous devons assurément aller plus vite et plus loin dans la promotion de ce nouveau modèle, cela doit se faire autour de données objectives et de constats partagés.

Mais ce travail d'analyse ne doit pas nous empêcher d'agir dès maintenant. Nombre de pratiques ont déjà fait l'objet d'expérimentations probantes et gagneraient à être généralisées. Je pense notamment à la tarification incitative dont j'ai pu tester l'efficacité à l'échelle de ma communauté de communes Pays de Nexon - Monts de Chalus. En huit ans, la production d'ordures

« Alors que l'objectif européen est de recycler 50 % des emballages en plastique d'ici à 2025, la France stagne sous les 27 %, et peine à réduire ses déchets ménagers. »

ménagères résiduelles (OMR) est ainsi passée de 220 kilos par habitant et par an à seulement 85 kilos.

D'autres exemples mériteraient également une traduction législative dans les plus brefs délais. Depuis mon arrivée à l'Assemblée nationale en juin 2022, je milite ainsi ardemment pour une augmentation drastique des moyens alloués à la mise en œuvre des dispositions ambitieuses de la loi AGEC avec notamment une plus grande affectation de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) aux collectivités territoriales notamment via le fond économie circulaire de l'ADEME et le rehaussement des aides aux collectivités dédiées au déploiement du tri à la source des biodéchets.

Enfin, nous devons sortir de l'impasse que représente la consigne sur les bouteilles en plastique pour accélérer sur des solutions plus consensuelles. Je pense en particulier à la généralisation de la consigne du verre pour réemploi qui fait aujourd'hui l'objet d'une proposition de loi transpartisane à l'Assemblée nationale que j'ai cosignée.

Sur tous ces sujets, je suis persuadé qu'il existe une majorité de députés prêt à travailler ensemble pour relancer une dynamique favorable à l'économie circulaire. Entreprises, acteurs de l'ESS, collectivités et citoyens ont besoin d'une vision claire et de solutions concrètes pour avancer. Tâche aux législateurs que nous sommes de nous emparer pleinement de l'enjeu ! ●



LE TROMBINOSCOPE DE LA SANTÉ 2023



◀ Tout connaître des principaux acteurs du système de santé en France

DÉCOUVREZ LES PHOTOS, BIOGRAPHIES ET COORDONNÉES DES 600 DÉCIDEURS AU SEIN :

- du Ministère de la Santé et de la Prévention
- de la Présidence de la République, du Parlement, des élus locaux, du Cese et des syndicats nationaux
- des agences, des établissements publics et des groupements divers
- de la sécurité sociale et de l'assurance maladie
- des instituts de recherche et de formation
- des principales instances professionnelles nationales
- des instances régionales (ARS, MDPH, URPS-ML, ORS)



BON DE COMMANDE

A retourner au : **TROMBINOSCOPE - CS 70001 - 59361 Avesnes-sur-Helpe cedex**
Tél. : **03 27 56 38 57 - trombinoscope@propublic.fr**

Je commande l'édition 2023 du Trombinoscope de la Santé paru en juillet 2023
..... exemplaire(s) au prix unitaire de 90 €HT soit 113 €TTC*

* TVA 20 %, 5 € de port inclus

Je joins mon règlement à l'ordre de TROMBIMEDIA :

- Chèque Mandat
 Paiement en ligne sécurisé sur www.trombinoscope.com
 Bon de commande administratif et procédure habituelle pour les organismes et collectivités

Signature obligatoire :

M. Mme

Nom..... Prénom.....

Organisme.....

Adresse.....

Code postal..... Ville.....

Pays.....

Tél..... Fax.....

E-mail.....

ACCÉLÉRER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DU CONCRET

**Marie-Agnès
POUSSIER-WINSBACK**

- ▶ Députée Horizons et App. de la Seine-Maritime
- ▶ Secrétaire de la commission des Lois constitutionnelles
- ▶ Secrétaire de la délégation aux Collectivités territoriales et à la Décentralisation
- ▶ Rapporteuse thématique sur la loi relative à l'industrie verte



ce qui a facilité la tâche.

Les bénévoles de la plateforme récupèrent ainsi depuis plusieurs années les objets, les réparent lorsque c'est possible et dans le cas contraire, font appel à des filières de recyclage des différents matériaux (électroniques et électroménagers, livres et cartons, vêtements et tissus).

Cette plateforme s'inscrit aussi dans le cadre d'un projet de réinsertion sociale par l'économie sociale et solidaire de certains des bénévoles, éloignés de l'emploi, en lien avec le centre d'action social et la maison de quartier.

Si les réussites locales de l'économie sociale et solidaire sont de plus en plus nombreuses en France, elles sont le fruit d'efforts importants des collectivités et de l'énergie inépuisable des bénévoles.

Aussi, la question de la pérennité de ces structures se pose-t-elle dès lors que l'on atteint des tailles critiques. C'est alors qu'il convient de penser un modèle économique et d'employer des professionnels pour faire tourner ces plateformes.

Après les lois Agec, climat et résilience, et dans une certaine mesure la loi industrie verte, l'économie sociale et solidaire est aujourd'hui à la croisée des chemins.

Il est évident que nous produisons plus que ce dont nous avons besoin et que nos modèles de production interrogent, alors que sur certains territoires, des habitants souffrent de la conjoncture économique que nous traversons.

A titre d'exemple l'interdiction de la destruction des invendus non-alimentaires introduite par la loi AGECE, qui est une excellente mesure, est encore difficile à mettre en place pour 80 % des entreprises et des professionnels.

L'urgence climatique nous oblige à lutter contre le gaspillage et à réfléchir en termes de réduction, réemploi et de recyclage.

La maxime de Lavoisier « rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme » est une réalité qui devrait s'appliquer au quotidien.

A Fécamp, ville dont j'ai été maire pendant près de 8 ans et où j'ai tenu à rester conseillère municipale, j'ai engagé des actions favorisant la réparation et le réemploi pour faire face notamment à des enjeux de salubrité publique, et à une problématique de dépôts sauvages dans la ville. Nous avons alors fait le choix de créer une plateforme de solidarité et de réemploi, pilote en Seine-Maritime, la Proxi'clerie dans le Quartier politique de la ville, grâce à l'appui du Centre communal d'action sociale (CCAS) et la création d'une association. Il faut reconnaître que les acteurs du secteur étaient déjà mobilisés autour d'un projet d'économie Bleue porté par Actif Insertion « les paniers de la mer »,

« Il est évident que nous produisons plus que ce dont nous avons besoin et que nos modèles de production interrogent ».



Le législateur souhaite que l'économie circulaire permette la création de valeur et de nouvelles opportunités en matière d'emploi, notamment dans la filière de la gestion des déchets, de la réparation et du réemploi. Ces secteurs apparaissent à mesure que se développent ces nouveaux pans de l'économie.

Des entreprises nouvelles arrivent sur les territoires ainsi. Par exemple, une entreprise WeeeCycling s'est implantée à Tourville-les-Ifs sur le territoire de la 9e circonscription, investissant des locaux vides depuis plus de dix ans. Elle est devenue l'un des fleurons nationaux du recyclage des métaux rares.

Ces belles histoires dans les territoires ruraux existent, doivent pouvoir perdurer et s'amplifier. L'état et les différentes collectivités locales doivent accompagner ces initiatives. ●

ÉCONOMIE CIRCULAIRE : UN PILIER DE LA SOCIÉTÉ ÉCOLOGIQUE DE DEMAIN

Jacques FERNIQUE

- ▶ Sénateur Écologiste-Solidarité et territoires du Bas-Rhin
- ▶ Membre de la commission de l'Aménagement du territoire et du Développement durable
- ▶ Vice-Président du Groupe d'études Économie circulaire



L'économie circulaire est une économie du vivant qui prend sa source sur le modèle de la biosphère : par essence durable, ancré dans un système de circuits locaux, interconnectés et interdépendants. Caractérisée par sa sobriété en matière de consommation de matières premières, la biosphère privilégie les ressources disponibles au niveau local, recycle à l'infini ses déchets, possède une source d'énergie inépuisable. L'économie circulaire qui repose sur ce modèle est donc une démarche fort intéressante pour parvenir à une véritable transition écologique !

C'est bien ce qu'ont amorcé le Pacte Vert européen, les lois anti-gaspillage pour une économie circulaire de 2020 et Climat et Résilience de 2021, avec pour objectif de changer nos modèles de production et de consommation néfastes, sur la base du principe des « 3R » - « Réduire-Réutiliser-Recycler les déchets ». Mais force est de constater que trop souvent, le concept d'économie circulaire est réduit à celui d'écologie industrielle ou de recyclage. Ces pratiques ont pourtant des impacts écologiques bien moindres, et nous connaissons aujourd'hui les limites du recyclage, énergivore, et la problématique de la croissance dans un monde fini. Il est donc essentiel de remettre en avant les questions d'efficacité et de sobriété dans l'utilisation des ressources, également les questions d'éco-conception, d'allongement de la durée de vie du produit, de réemploi. Il faut miser sur la réduction de l'utilisation des ressources grâce à un changement dans nos modes de consommation. C'est la question de la soutenabilité de notre modèle de développement qui se pose. Il est urgent de repenser nos

habitudes !

Je ne citerai pas tous les exemples de secteurs industriels sources de production de déchets devenus aujourd'hui intenable. Le fléau majeur reste la pollution plastique. A ce titre, la concertation sur la consigne pour bouteilles plastiques mise en place par le Ministère de la transition écologique, à laquelle j'avais été associé, visait à atteindre nos objectifs d'interdiction en 2040 des emballages à usage unique. Mais, en phase avec les collectivités et nombre d'associations, je considérais qu'une consigne pour recyclage qui ne réduirait absolument pas la production et la pollution plastique serait une fausse solution. Ce dispositif, prôné par les industriels, pérenniserait au contraire la bouteille jetable à usage unique. Heureusement, le Gouvernement a reculé. Pour parvenir à nos objectifs, c'est bien la consigne pour réemploi qui est incontournable. En France, seulement 1 % des emballages ménagers sont réemployés. Cette pratique qui n'a jamais été abandonnée en Alsace permet la circulation de 25 millions de bouteilles en verre consignées chaque année ! Tandis que la généralisation de la

« Il faut miser sur la réduction de l'utilisation des ressources grâce à un changement dans nos modes de consommation. »

consigne pour verre a été annoncée en juin, nous assistons à une multiplication des initiatives locales dans le secteur des emballages en verre. Il faut désormais que le Gouvernement apporte des réponses aux interrogations, aux besoins des acteurs du secteur.

L'économie circulaire avait été la grande absente du projet de loi relatif à l'industrie verte récemment examiné. C'est dans ce cadre que j'ai effectué une proposition de loi (issue d'un amendement à ce texte) relative aux projets territoriaux d'industrie circulaire. A l'image des projets alimentaires territoriaux, ce dispositif va dans le sens de la valorisation et de l'optimisation des ressources d'un territoire. Il a pour objectif de faciliter des solutions coopératives des systèmes de production, de gestion des ressources et de consommation, en favorisant les circuits-courts et la prise en compte du cycle de vie du produit.

C'est l'une des clés de la transition écologique durable de notre économie que nous devons mener résolument aujourd'hui. ●



SOBRIÉTÉ ET CIRCULARITÉ : L'ÉQUATION INDISPENSABLE POUR UN AVENIR PLUS DURABLE

Olga GIVERNET

- ▶ Députée Renaissance de l'Ain
- ▶ Membre de la commission des Affaires étrangères
- ▶ Membre de l'OPECST
- ▶ Co-pilote du groupe de travail ministériel sur la sobriété énergétique dans le cadre de la préparation de la Stratégie française énergie-climat
- ▶ Co-auteur d'un rapport de l'OPECST sur les implications en matière de recherche et d'innovation de l'objectif de sobriété énergétique



attente et offre des actions concrètes en faveur de la sobriété.

L'économie circulaire met en œuvre des principes clairs. Réduire d'abord, ou comment faire la même chose avec moins. L'impératif est de penser un produit ou une infrastructure dès sa conception avec un objectif d'utiliser le moins de ressources possibles tout en répondant au besoin. Réutiliser ensuite. La durée de vie d'un équipement avec sa capacité à être réparé doit être valorisée. Recycler enfin, pour que les déchets d'aujourd'hui soient les ressources de demain.

Un pan entier de l'innovation s'ouvre alors à nous pour répondre à ces défis. C'est pourquoi, la Majorité présidentielle a adopté des réformes majeures pour encourager le tournant de la circularité. La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire est un modèle du genre qui inspire largement nos amis européens. Ce texte contient une centaine de mesures pour bâtir une économie plus durable, parmi lesquelles figurent de grandes premières mondiales, comme l'interdiction de détruire les invendus non-alimentaires.

Reste qu'au milieu de cet enthousiasme généralisé et justifié pour l'économie circulaire, il ne faudrait pas en oublier la nécessité d'aller vers une société plus sobre.

La sobriété apparaît comme la seule méthode qui vaille pour atténuer certaines limites de l'économie circulaire. Elle permet en effet de lutter contre l'effet rebond. Piège insidieux et retord, l'effet rebond se produit lorsque l'amélioration des performances environnementales d'un produit entraîne une hausse de son

utilisation. Paradoxalement, la promotion de l'économie circulaire peut mener à la surconsommation, en nous laissant croire que le simple geste de trier nos déchets efface notre empreinte écologique.

Une approche par la sobriété contribue également à réduire les effets indésirables

du recyclage qui n'est pas exempt de coûts environnementaux, surtout lorsqu'il est utilisé à des fins de « greenwashing ». S'il est globalement positif, permettant d'éviter environ 1,5 Mt de CO2 rien que pour le seul domaine du plastique français en 2019, la récupération et la transformation de matériaux peuvent se révéler gourmandes en énergie, en eau ou en produits chimiques par manque d'ingéniosité.

L'économie circulaire constitue un principe fondamental louable dont doivent se saisir le monde économique et les institutions, premiers acteurs de la sobriété. Il est indispensable que l'augmentation du recyclage et de la valorisation des déchets ne se réalise pas au détriment d'une réévaluation critique des pratiques de consommation et de production. Ainsi, l'économie circulaire aura un impact significatif sur la durabilité des modes de vie de nos concitoyens. ●

Dans un monde où le jour du dépassement ne cesse d'avancer, la sobriété est une solution incontournable pour faire face à l'épuisement des ressources. Ni décroissance, ni écologie punitive, la sobriété consiste à éviter les demandes superflues en énergie et ressources, en consommant moins. Elle invite chacun à interroger ses besoins et son rapport à l'abondance, pour aller vers davantage de « juste-assez ».

La sobriété émerge dès lors comme un pilier essentiel pour réussir la transition écologique. Elle contribue à réduire les émissions de gaz à effet de serre, mais aussi à diminuer la pression sur les ressources minérales. Principe d'action écologique à la portée de tous - comme a pu l'illustrer la campagne gouvernementale « je baisse, j'éteins, je décale » - la sobriété ouvre en outre la voie à une meilleure qualité de vie, en réconciliant confort et durabilité. Aux gestes simples, doivent s'ajouter de nouveaux modes de consommation, de production et de gouvernance. En ce sens, l'économie circulaire répond à cette

« Reste qu'au milieu de cet enthousiasme généralisé et justifié pour l'économie circulaire, il ne faudrait pas en oublier la nécessité d'aller vers une société plus sobre. »



L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE : UNE OBLIGATION D'AVENIR

Jean RÉVEREAULT

- ▶ Membre du bureau exécutif d'Intercommunalités de France
- ▶ Vice-président « Transitions écologiques » de l'Assemblée des communautés de France
- ▶ Vice-président du Grand Angoulême



Avec la conscience documentée que nous avons sur l'impact climatique de notre système de production-consommation, la direction à prendre, pour limiter au plus vite et au mieux, les consommations de fossiles et de minéraux nécessaires au fonctionnement de ce système, est d'en faire durer les produits manufacturés le plus longtemps possible en ayant réfléchi en amont sur cette durabilité.

L'économie circulaire porte en elle-même le souci de limiter l'extraction des matériaux d'origine. Celle-ci est coûteuse en énergie, le plus souvent polluante, et se réalise souvent aux dépens et au mépris des habitants des pays d'où sont extraits ces matières. Promouvoir l'économie circulaire, c'est rendre concrète la relocalisation. C'est développer des métiers et des activités

porteuses de sens : du design initial d'un produit à son recyclage, de l'écologie industrielle aux projet agricoles et alimentaires, l'économie circulaire est d'abord un enjeu de développement territorial.

Les intercommunalités, responsables du développement et de la transition écologique locales, sont nombreuses à s'approprier ces enjeux. Leurs élus ont bien compris l'intérêt qu'il y avait à valoriser ainsi les ressources du territoire. Comme la communauté de communes Cœur Haute Lande qui reconvertit ses friches industrielles en recycleries, ou le Pays d'Arles qui travaille avec ses aménageurs pour valoriser les pailles de riz, ou encore la communauté de communes d'Erdre et Gesvres dont la filière bois-énergie exploite durablement les forêts locales.

Les entreprises trouvent leur compte dans ces démarches vertueuses : la mise en commun des flux d'énergie et de matière - ce

« Les producteurs ont d'importantes responsabilités. Ils ont la main sur l'éco-conception, la réemployabilité et la réparabilité des produits qu'ils mettent en vente. »

que l'on appelle l'écologie industrielle territoriale - permet de créer des systèmes productifs compétitifs et durables. Le déchet produit par une entreprise peut être la matière première de l'autre ; l'eau et les énergies employées dans l'industrie peuvent être mutualisées à l'échelle d'une zone de production pour une utilisation plus efficace et plus économe de nos ressources.

L'économie circulaire interroge en permanence sur la meilleure façon de répondre à nos besoins au regard de nos ressources. Il ne faut pas en dévoyer le sens, soit en la cantonnant à une forme contemporaine de la charité, ou par maladaptation en faire un encouragement à la surconsommation.

C'est pourquoi la plus grande vigilance est nécessaire sur la manière dont nous employons et réutilisons nos déchets, qu'il faut désormais considérer comme des ressources utiles. Les débats récents sur une consigne pour recyclage des bouteilles en plastique l'ont montré : veut-on encourager la consommation finale de ces plastiques ou en réduire les volumes produits ? Le meilleur déchet reste celui que l'on ne produit pas ; ce que savent bien les intercommunalités en charge du service public de gestion des déchets. Lorsque le déchet est inévitable, sa remise en circulation dans l'économie doit être prévue et anticipée.

Les producteurs ont d'importantes responsabilités. Ils ont la main sur l'éco-conception, la réemployabilité et la réparabilité des produits qu'ils mettent en vente. C'est à eux de réduire les volumes d'emballages, de modérer la réclame, de concevoir des chaînes logistiques peu émettrices de CO₂...

L'économie circulaire est un projet de société, qui engage du producteur au consommateur en passant par les responsables publics : collectivités locales, État, Union européenne. Ni sacrificielle, ni aveuglément confiante dans l'innovation technique, l'économie circulaire est aussi un des scénarios les plus raisonnables et concrets dont nous disposons pour opérer notre transition écologique. ●



LA RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES REP : UNE « MÉCANIQUE » OÙ LA FRANCE EST REINE

Jacques VERNIER

- ▶ Président du Conseil supérieur de la prévention des risques technologiques (CSPRT)
- ▶ Président de la commission des filières de responsabilité élargie des producteurs (REP) en matière de déchets.



Dès 1975, la loi française sur les déchets avait prévu que « les producteurs, importateurs et distributeurs de produits » pourraient être tenus « de pourvoir ou de contribuer financièrement à l'élimination des déchets provenant de leurs produits ». Ainsi était créée la « responsabilité élargie des producteurs », la REP. Cependant, cette loi, désormais codifiée à l'article L.541-10 du code de l'Environnement, a mis du temps pour être appliquée. La première filière REP n'a en effet été créée qu'en 1992 pour les emballages ménagers et 11 autres filières ont été créées entre 1992 et 2020, date à laquelle la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, dite AGEC, a décidé de créer 11 nouvelles filières, faisant ainsi de la France, de très loin, le « champion » des filières REP dans le monde.

A noter que le système s'applique à toute entreprise qui met un produit sur le marché français, que ce produit soit fabriqué en France ou à l'étranger, qu'il soit vendu dans les commerces traditionnels ou par Internet. Le système ne pénalise donc pas les fabricants français.

Les producteurs peuvent exercer leur responsabilité individuellement, pour leurs propres produits, ou bien adhérer à un organisme collectif (un « éco-organisme ») ; c'est le cas le plus souvent, car les systèmes individuels sont très rares (sauf pour la filière « véhicules »).

Les éco-organismes sont des structures privées (sociétés ou associations) sans but lucratif, mises en place par les producteurs et agréées par l'État (pour des périodes allant de 1 à 6 ans). Pour être agréés, ils doivent répondre à un « cahier des charges » établi par l'État, qui fixe des objectifs à chaque éco-organisme ou système individuel, en termes de collecte des déchets, de réemploi, de recyclage, etc.

Une commission inter-filières (la CIFREP), réunissant les différentes parties prenantes (État, collectivités territoriales, producteurs et distributeurs, opérateurs de traitement des déchets, associations), donne son avis sur les cahiers des charges et sur l'agrément des éco-organismes ou des systèmes individuels. Les producteurs adhérents à un éco-organisme lui payent une « éco-contribution » pour lui permettre de financer la gestion des

déchets (collecte, tri, valorisation...). Les éco-contributions peuvent être modulées (« éco-modulations ») par des primes ou des pénalités, qui encouragent les produits vertueux (déchets faciles à traiter, produits durables, produits incorporant des matériaux recyclés...) et pénalisent les produits posant problème. Cette éco-modulation incite donc à l'écoconception des produits mis sur le marché.

La loi AGEC a par ailleurs :

- prévu que les distributeurs de certains produits seraient obligés de reprendre les produits usagés. Cela s'applique désormais aux équipements électriques, déchets chimiques des ménages, meubles, jouets, articles de sport et de loisirs, articles de bricolage et de jardin, déchets du bâtiment, pneus ;
- obligé certaines filières (équipements électriques, meubles, textiles, jouets, articles de sport et de loisirs, articles de bricolage et de jardin) à créer un fonds « réparation » pour alléger les factures de réparation des consommateurs ;
- obligé certaines filières (les mêmes qu'à l'alinéa précédent, en plus de la filière des emballages ménagers) à consacrer au moins 5 % de leur budget pour promouvoir le réemploi des objets usagés ;
- obligé la plupart des filières REP à

La Loi AGEC a fait « de la France, de très loin, le "champion" des filières REP dans le monde. »

contribuer à des campagnes de communication lancées par l'État sur la prévention et la gestion des déchets, à hauteur de 0,3 % de leur budget ;

- obligé les filières REP à contribuer financièrement (à hauteur de 80 %) au coût de résorption de dépôts illégaux déchets abandonnés et de traitement desdits déchets ;
- obligé certaines filières REP (emballages ménagers, mégots, chewing-gums, textiles sanitaires) à contribuer financièrement (à hauteur de 80 %) au coût de nettoyage de certains déchets et au traitement desdits déchets. ●

Filières REP existant au 1^{er} janvier 2024

1. Emballages ménagers*	11. Meubles
2. Papiers imprimés*	12. Bateaux de plaisance hors d'usage
3. Emballages professionnels de la restauration	13. Dispositifs médicaux perforants pour les patients en auto-traitement
4. Équipements électriques, électroniques et électroménagers	14. Bâtiment : produits et matériaux de construction
5. Véhicules hors d'usage	15. Jouets
6. Piles et accumulateurs	16. Articles de sport et de loisirs
7. Médicaments non utilisés	17. Articles de bricolage et de jardin
8. Pneus	18. Huiles minérales
9. Textiles, linges de maison et chaussures	19. Tabac- Mégots
10. Produits chimiques ménagers	

* Les deux filières « emballages ménagers » et « papiers imprimés » ont fusionné en vertu de la loi n° 2023-305 du 24 avril 2023.

Filières REP créées par la loi AGEC et restant à créer

1. Gommages à mâcher synthétiques	3. Engins de pêche contenant du plastique
2. Textiles sanitaires à usage unique (y compris les lingettes pré-imbibées)	4. Aides techniques médicales
	5. Emballages professionnels autres que ceux de la restauration

JO 2024 : ENTRE ESPOIR ET CRAINTES À QUELQUES MOIS DE L'ÉVÈNEMENT



A huit mois du plus grand évènement sportif au monde, les sénateurs s'inquiètent « des risques (...) sur le calendrier de livraison des ouvrages olympiques ». En conséquence, ils ont réservé leur vote sur les crédits de la mission Sport, jeunesse et vie associative dans le cadre du projet de loi de finances pour 2024, dans l'attente de précisions sur le coût global des prochains Jeux olympiques et paralympiques qui seront organisés à Paris à l'été 2024.

Selon un sondage Ipsos effectué pour La Tribune Dimanche, fin octobre, 60 % des personnes interrogées craignent justement des conséquences néfastes sur les finances publiques. Pour que les JO de Paris soient considérés comme une réussite, elles sont également une sur deux à avoir répondu que l'élément le plus important serait « la sécurité assurée pendant l'évènement ». 68 % des sondés se disent malgré tout confiants dans la capacité des organisateurs à assurer la sécurité du public et des athlètes pendant la cérémonie d'ouverture qui aura lieu le long de la Seine le 26 juillet, ce qui sera une grande première puisque toutes les précédentes ouvertures ont eu lieu dans des stades. Enfin, 80 % considèrent que cette cérémonie sera à la hauteur de leurs attentes !

Il reste que trois enquêtes judiciaires sont déjà ouvertes sur des soupçons de prise illégale d'intérêts et de favoritisme... De quoi peut-être venir ternir l'image de cette grande fête qui doit laisser un héritage durable à la France, avec des infrastructures modernisées et des opportunités économiques.

Stéphanie Fontaine

LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES, UNE FÊTE SPORTIVE SOUS HAUT RISQUE

Agnès CANAYER

- ▶ Sénatrice Ratt. LR de la Seine-Maritime
- ▶ Secrétaire de la commission des Lois
- ▶ Vice-présidente de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation
- ▶ Membre de la délégation parlementaire au renseignement
- ▶ Rapporteuse du projet de loi relatif aux jeux Olympiques et Paralympiques de 2024



100 ans après l'édition de 1924, la France accueillera, de nouveau, les Jeux olympiques et paralympiques d'été (JOP). Plus qu'un simple rendez-vous sportif, les Jeux sont un moment de cohésion transnationale et de fraternité humaine. C'est également une vitrine pour la Nation hôte qui expose aux yeux du monde son savoir-faire et sa façon de célébrer l'esprit olympique fondé sur le mérite, la maîtrise de soi, le dépassement.

L'année 2024 voit donc la France renouer avec l'organisation d'une rencontre sportive hors normes. Si les récents événements internationaux, comme la coupe du monde de rugby de 2023 ou l'Euro 2016, ont permis de forger une expérience des manifestations de masse, les JOP 2024 sont un défi immense à relever.

Les incidents de la finale de la Ligue des Champions au Stade de France du 28 mai 2022 sont l'exemple d'insécurité qui pourrait gâcher la fête. C'est dans ce contexte d'un échec récent en matière de sécurité que la loi de sécurisation des JOP 2024 a été rédigée, examinée, adoptée. Elle intervient dans un deuxième temps, après la première loi axée sur la construction des infrastructures.

Une ampleur exceptionnelle, des enjeux immenses

Les Jeux sont d'une ampleur exceptionnelle. D'un point de vue sportif. Tout d'abord, avec 10 500 athlètes de 32 disciplines différentes qui se mesureront lors de 549 épreuves. Puis du point de vue organisationnel, puisque les compétitions se dérouleront dans 37 sites, y compris en Polynésie française. Ils mobiliseront **63 collectivités hôtes et plus de 40 000 bénévoles.** Enfin, du point de vue événementiel, cette fête réunira 13,5 millions de spectateurs, 20 000 journalistes accrédités et **4 milliards de téléspectateurs** dans le monde entier.

Mettre en conformité durablement la France en matière de lutte contre le dopage

Alors que le Gouvernement proposait

une dérogation exceptionnelle pour les Jeux, le Sénat a privilégié une mise en conformité plus durable du droit français aux normes internationales, entourée des garanties appropriées à la nature des examens de caractéristiques génétiques. Grâce à cela, la France se met en conformité avec le droit international pour de futurs événements sportifs. Car la France a vocation à être une terre d'accueil de manifestations internationales.

Une sécurité irréprochable, la menace terroriste et deux risques majeurs cyber et sanitaire

A Arras, la menace terroriste a été ravivée avec l'assassinat d'un professeur. Ce risque plane sur les Jeux, il est rejoint par celui cyber et celui sanitaire.

Le Sénat a ainsi défendu la **vidéoprotection « intelligente »** et l'augmentation du nombre de **transports accessibles à tous.** J'ai alerté sur la tension en moyens quotidiens humains et matériels. Si, en dernier ressort, l'armée comblera les manques, les besoins considérables pourraient déstabiliser, par effet de ricochet, l'organisation de grands moments culturels et festifs dans les autres territoires. J'ai aussi rappelé que le renforcement des outils mis à disposition des forces de l'ordre doit se faire dans le seul souci de protection des spectateurs.

L'utilisation des images des caméras de vidéo protection ou les drones a été renforcée tout en s'assurant que l'utilisation des données soit conforme avec le RGPD et que la CNIL suive le traitement et l'évaluation de l'expérimentation.

Le Sénat, toujours dans la recherche du juste équilibre entre efficacité et garantie des droits et libertés individuelles, n'oublie pas les mots du baron Pierre de COUBERTIN : « *Chaque difficulté rencontrée doit être l'occasion d'un nouveau progrès.* »

Plus que tout, ces Jeux doivent être un grand moment pour la France et le monde. Ils ne doivent pas être un poids pour les générations à venir mais au contraire, s'inscrire dans le temps et les territoires. Le Sénat a tenu à la remise par la Cour des Comptes d'un rapport sur **le coût et l'héritage des Jeux.** ●



FACE AUX RISQUES DÉMULTIPLIÉS, LA FRANCE S'EST DOTÉE D'UN ARSENAL VIDÉO POUR SÉCURISER LES JEUX

Guillaume VUILLETET

- ▶ Député Renaissance du Val-d'Oise
- ▶ Membre de la Commission des Lois
- ▶ Rapporteur du projet de loi relatif aux jeux Olympiques et Paralympiques de 2024



Entre le 26 juillet et le 8 septembre 2024, notre pays, et plus particulièrement sa capitale, seront, en quelque sorte, le centre du monde. Cela nous honore, mais nous oblige. Le texte portant sur les Jeux Olympiques dont j'ai été le rapporteur, vise à assurer une sécurité optimale de ces Jeux.

Dans un sondage Ipsos effectué pour la Tribune Dimanche, fin octobre, une personne sur deux interrogée a répondu que l'élément le plus important serait « la sécurité assurée pendant » les JO 2024. C'est à ce défi là que nous devons répondre. Le Gouvernement a alors construit un arsenal législatif solide pour garantir au mieux le déroulement de cet évènement !

L'une des principales dispositions du texte est l'expérimentation de l'usage, dans l'espace public, de traitements algorithmiques pour détecter et signaler en temps réel les événements susceptibles de menacer la sécurité des personnes. Dispositif nécessaire pour soutenir les capacités limitées d'attention et d'analyse humaines mobilisables.

Ce texte, après un débat tout à fait légitime sur la protection des libertés individuelles, a été validé par le Conseil constitutionnel. Il préserve les droits et libertés de chaque citoyen et facilitera la tâche des forces de sécurité dans un moment où, nous le savons, les risques de trouble à l'ordre public et même terroriste seront majeurs. Par exemple, cela aurait pu éviter que l'incident du stade de France lors de la finale de la ligue des champions se produise. C'est vrai aussi pour des événements plus dramatiques.

Aujourd'hui, les risques et menaces auxquels nous sommes confrontés se multiplient, créant ainsi un climat d'incertitude croissante. Bousculade, émeutes, intrusion d'objets illicites, et même actes terroristes... la liste est sans fin. Face à cette réalité, la sécurisation des JO est un enjeu urgent pour la France, d'autant plus que nous nous apprêtons à accueillir près d'un million de spectateurs.

Au-delà des impératifs sécuritaires, le Gouvernement et le Parlement se sont résolument engagés dans la régulation législative de l'utilisation de cette technologie. Il est évident que toute utilisation non soumise à des règles strictes comporte le risque inhérent d'empiéter sur les libertés privées et individuelles des citoyens.

Le ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, a annoncé, sur ce texte, pas moins de 28 garde-fous visant à garantir le respect des libertés publiques. Je veux souligner particulièrement la 8ème mesure, qui interdit clairement la reconnaissance faciale et le traitement des données biométriques, en réponse directe aux inquiétudes exprimées par les citoyens.

Ce que nous voulons, c'est garantir la sécurité publique en se préservant de toute stigmatisation.

Nous évoluons désormais dans l'ère de l'intelligence artificielle (IA). Nous pouvons soit la subir soit la réguler. Et nous avons choisi de la réguler en toute transparence.

Je pense à cet égard, que nous gagnerions à examiner des lois

« Nous évoluons désormais dans l'ère de l'intelligence artificielle (IA). Nous pouvons soit la subir soit la réguler. Et nous avons choisi de la réguler en toute transparence. »

technoéthiques comme il existe des lois bioéthiques. Cela veut dire un équilibre entre la puissance des techniques, les aspirations de la société et le droit. Je crois que c'est profondément le rôle du parlement.

Je crois aussi que nous devons prendre un cadre plus large. L'Union Européenne finalise un « IA act ». Cela se joue à ce niveau. J'ai l'espoir que le travail du Parlement français sera une source d'inspiration pour ce texte. ●



FAIRE DE CES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES UN MOMENT DE COMMUNION NATIONALE !

Maxime MINOT

- ▶ Secrétaire de l'Assemblée nationale
- ▶ Député LR de l'Oise
- ▶ Vice-président de la commission des Affaires culturelles et de l'Éducation
- ▶ Co-président du groupe de travail chargé du suivi de la préparation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024



est classée 119ème sur 146 pays dans le monde pour l'activité physique des adolescents.

L'inactivité physique et les comportements sédentaires sont aujourd'hui largement reconnus comme facteurs de risque majeur pour la santé. A contrario, l'activité physique est considérée comme une thérapeutique à part entière dans certaines maladies et comme bénéfique dans les maladies neurodégénératives. Il est donc urgent d'agir sur cette cause de mortalité évitable. C'est une question de santé publique.

La période post Jeux Olympiques et Paralympiques sera un moment opportun et décisif pour donner l'envie de pratiquer une activité physique pour le bien-être de chacun. Il nous faudra alors adopter des politiques volontaristes sur les équipements sportifs et leur accessibilité. Sans ces aménagements nécessaires nous échouons dans notre quête d'une société plus sportive, plus inclusive et plus solidaire.

« **L**e succès n'est pas un but mais un moyen de viser plus haut ! » Quoi de mieux que ces mots de Pierre de Coubertin, fondateur du Comité International Olympique, pour parler des fortes attentes suscitées par ces Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris 2024. En effet, au-delà du succès de ce grand événement que nous

visons tous, c'est l'héritage même des Jeux que nous devons questionner.

En septembre 2017, au moment de l'attribution de ces JOP, certains de nos concitoyens n'étaient pas favorables à la tenue de cet événement planétaire sur notre sol. Mais maintenant qu'ils approchent, il est de notre responsabilité collective d'en faire la plus grande réussite possible.

Le compte à rebours est lancé avant le 26 juillet 2024. Plus que jamais la question du sport doit être au cœur de notre actualité car il est un puissant levier pour nous rassembler, français de tous horizons, autour d'un projet commun.

Comme rarement auparavant notre société est fracturée. Malheureusement, les actualités récentes le démontrent. La jeunesse est en quête de sens et en perte de repères. Les citoyens ont pourtant soif de fierté nationale et d'engagement.

L'organisation des Jeux est une opportunité rare pour rassembler les Français autour des valeurs communes du sport afin de faire Nation. L'occasion aussi de soutenir sans failles nos athlètes, porte-drapeaux de notre beau pays.

Plus de 2 heures de temps d'écran et moins de 60 minutes d'activité physique par jour... Ce triste constat et ces chiffres sont inquiétants et représentent pourtant le quotidien des deux tiers de notre jeunesse. La France

« Loin des querelles politiques, nous devons faire bloc autour de cette organisation. »

Ces Jeux Olympiques et Paralympiques seront aussi, je l'espère, l'occasion d'une grande fête populaire autour des valeurs du sport, autour de nos athlètes et autour de nos couleurs. La France est capable de faire de grandes choses quand elle est unie et rassemblée.

Loin des querelles politiques, nous devons faire bloc autour de cette organisation. Réapprenons à faire Nation pour que ces Jeux soient une réussite au service du rayonnement de la France. L'héritage matériel et immatériel de cet événement sera conséquent si chacun à son échelle participe à sa réussite. ●



JO 2024 : UN HÉRITAGE POUR FAIRE DE NOTRE PAYS UNE NATION SPORTIVE

Belkhir BELHADDAD

- ▶ Député Renaissance de la Moselle
- ▶ Membre de la commission des Affaires culturelles et de l'Éducation
- ▶ Co-président du groupe de travail chargé du suivi de la préparation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024



Cet événement considéré comme le premier événement sportif planétaire est une formidable opportunité de faire rêver le monde entier et à montrer le meilleur de notre pays.

C'est aussi une opportunité de mettre le sport à l'honneur. Le Président de la République l'a rappelé : notre objectif est de bâtir une Nation sportive. 2024 sera d'ailleurs aussi l'année de la Grande Cause Nationale dédiée à l'activité physique et sportive.

Une année sportive riche, qui pose trois enjeux d'avenir : l'éducation au sport, la santé et le bien-être, l'accessibilité aux personnes en situation de handicap.

Si notre pays accueille à nouveau les Jeux Olympiques d'été cent ans après l'édition de Paris 1924, ce sera la première fois qu'il sera le théâtre des Jeux Paralympiques d'été.

Un rôle stratégique de l'État

Je crois que nous vivons une époque décisive, à l'approche de ces Jeux, quand nous unissons nos efforts pour amener trois millions de concitoyens et concitoyennes supplémentaires vers la pratique sportive. Je crois impératif de faire converger l'ensemble du monde sportif sur les mêmes combats. L'organisation compartimentée du sport, chacun dans son couloir, me semble dépassée. Le rôle de l'État est décisif, mais tout ne s'y résume pas. Il doit rester stratégique et, à mon sens, s'appuyer sur un ministère de plein exercice dédié aux sports.

Mais la construction de la politique publique mobilise, elle, tout le mouvement sportif, le monde économique, les élus et leurs collectivités, autour d'un État à la fois animateur et garant des équilibres territoriaux, de l'accès aux pratiques et de leur développement.

Le sport cimenter la nation

Cette période d'une infinie richesse me conforte dans une conviction profonde : la nécessité de faire de la France une nation sportive comme le président Emmanuel Macron l'appelait de ses

vœux d'une part, le besoin d'un radical changement culturel pour y parvenir, d'autre part. Le rôle du sport dans notre pays demeure largement sous-estimé.

L'engagement inédit de l'État en matière d'équipement sportif qui vient d'être renforcé avec l'annonce d'un second plan pour la période 2024-2026 doit maintenant s'inscrire dans une loi de programmation pour permettre une accessibilité effective et universelle des pratiques sportives partout et pour tous à tout âge. Dans ma vision, le sport est un élément de vie à part entière. Il relève même d'un art de vivre. Sinon, comment expliquer qu'un pays de cinq millions d'habitants - la Norvège - parvienne à se hisser en tête du tableau des médailles des derniers Jeux olympiques d'hiver ? Il n'y a pas de secret, ni de hasard. Il nous faut commencer à considérer l'apprentissage du sport comme une connaissance de base, un savoir fondamental au même titre que compter ou écrire.

Or, la pratique du sport est source d'inégalités où, plus exactement, les inégalités de destins et les inégalités territoriales renforcent les

« Il nous faut commencer à considérer l'apprentissage du sport comme une connaissance de base, un savoir fondamental au même titre que compter ou écrire. »

inégalités dans l'accès au sport. Elles sont criantes, alors que le sport offre en réalité une formidable possibilité de les réduire, de renforcer la cohésion sociale, de procurer un sentiment de fierté à celles et ceux qui se sentent en marge de la société. Le sport favorise la rencontre de gens qui, sans lui, ne se croiseraient jamais et ne partageraient rien ensemble... Ou si peu.

Pour le citoyen comme pour l'élu que je suis, cette passion du sport rejoint une préoccupation qui constitue le moteur de mon engagement et de mon action : un remède contre les assignations à résidence de celles et ceux qui peuvent avoir le sentiment de ne pas être nés, de ne pas vivre au bon endroit ; un incomparable vecteur d'émancipation. ●



RÉJOUISSONS-NOUS DE L'ARRIVÉE DES JEUX 2024 !

Stéphane MAZARS

- ▶ Député Renaissance de l'Aveyron
- ▶ Membre de la commission des Affaires culturelles et de l'Éducation
- ▶ Membre du comité d'éthique du comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024
- ▶ Membre du groupe de travail chargé du suivi de la préparation des JOP de Paris 2024
- ▶ Co-auteur d'un rapport d'information sur les retombées des JOP de 2024 sur le tissu économique et associatif local



Les craintes et les critiques sont encore nombreuses sur notre capacité à accueillir dans de bonnes conditions les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) en 2024. Les détracteurs des JOP pointent les difficultés logistiques, le coût et la durabilité du projet, le prix des billets ou encore les risques liés à la sécurité de l'évènement.

Pour ma part, et déjà par conviction, j'ai toujours été favorable à leur organisation en France et je considère qu'il existe aujourd'hui des raisons objectives d'espérer un franc succès de ces Jeux sur notre

« Je suis intimement convaincu que c'est dans l'héritage matériel mais surtout immatériel que la réussite et l'impact des Jeux se mesureront. »

territoire. A mesure que la cérémonie d'ouverture approche, je ne peux que constater et me réjouir des avancées et des promesses tenues par l'ensemble des parties prenantes.

Paris a su impulser un nouveau modèle de Jeux

Dès la candidature de Paris 2024, l'ambition des Jeux était affichée : au-delà du tableau des médailles, lequel reste cependant un objectif très important, la Ville de Paris, l'état et le comité d'organisation des Jeux (COJOP) ont fait le choix du durable et du social. Co-rapporteur d'une mission sur les retombées économiques et sociales des Jeux, j'ai rencontré des acteurs engagés et innovants, et j'ai la conviction qu'un nouveau modèle d'organisation de grands évènements sportifs est en train de se dessiner.

Les objectifs d'insertion professionnelle par le travail que s'étaient fixés le COJOP et la Solideo - l'établissement chargé des infrastructures - sont atteints. Les retombées pour les TPE-PME locales sont également effectives et les infrastructures préexistantes ont bien été privilégiées pour l'accueil des compétitions.

Il n'est pas inutile aussi de rappeler qu'après l'utilisation des villages construits pour l'occasion, ce sont des milliers de mètres carrés qui seront mis à la disposition de la population et des entreprises locales. Nous le savons, les Jeux doivent être autant que possible un accélérateur d'aménagement du territoire, et ce sera bien le cas pour la Seine-Saint-Denis, département le plus jeune de France métropolitaine et qui enregistre la plus forte croissance démographique.

La réussite de la coupe du monde Rugby doit nous permettre aussi d'être rassurer

Des points de vigilance ont été soulevés sur la question des transports et de la sécurité.

La ligne 14 du métro dite « ligne Olympique » devrait bien être livrée dans les temps. Et concernant la sécurité, le secteur de la sécurité privée s'est fortement mobilisé pour prendre sa part dans le nécessaire continuum de sécurité.

Ce qui doit nous rassurer encore davantage, c'est le retour d'expérience très positif du Mondial de Rugby. Ce fut une répétition grandeur nature de l'organisation en dehors et dans les stades et à



l'occasion de laquelle ont pu être mises en œuvre certaines dispositions votées dans la loi dite Olympique du 19 mai dernier.

C'est dans l'héritage immatériel que se parachèvera la réussite des Jeux

Et lorsque les lumières du Stade vont s'éteindre, que restera-t-il ? Je suis intimement convaincu que c'est dans l'héritage matériel mais surtout immatériel que la réussite et l'impact des Jeux se mesureront. L'objectif est qu'après 2024 la France soit une nation plus sportive. Ce sont les termes de l'ambition affichée par le Président de la République lui-même.

Pour ma part, je salue la place plus importante qui a d'ores-et-déjà été faite au sport à l'école. Mais je pense que si nous voulons lutter contre la sédentarité de notre jeunesse et répondre à l'enjeu de santé publique aujourd'hui pointé du doigt par de nombreux médecins et spécialistes, il ne faudra pas relâcher l'effort et même aller encore plus loin, plus haut et plus fort, pour développer chez nos jeunes « l'habitus sportif ».

Dans notre pays, ces dernières années de nombreuses crises se sont succédé et nos liens se sont distendus pour laisser place à une société française aujourd'hui fracturée.

Je nourris l'espoir avec les JOP que, sous le regard du monde entier, notre pays retrouve confiance en son avenir et les Français une volonté farouche de faire Nation ! ●

LA MISE EN CONCURRENCE DES TRANSPORTS PUBLICS DEVRAIT ÊTRE REPOUSSÉE POUR LA RÉUSSITE DES JO

Stéphane PEU

- ▶ Député GDR-Nupes de la Seine-Saint-Denis
- ▶ Membre de la commission des Affaires culturelles et de l'Éducation
- ▶ Membre du groupe de travail chargé du suivi de la préparation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024
- ▶ Co-auteur d'un rapport d'information sur les retombées des JOP de 2024 sur le tissu économique et associatif local



moment même où nous devons pouvoir compter sur l'engagement de tous les agents. Un entêtement d'autant plus incompréhensible que les syndicats, la RATP et même le ministre des Transports sont favorables à ma proposition de report de cette ouverture à la concurrence.

Ces Jeux peuvent aussi être l'occasion de faire progresser le droit dans différents domaines. Par exemple la nécessité de plus et mieux encadrer un secteur qui est aujourd'hui une jungle, celui de la location meublée de courte durée (type Airbnb). Il faut de la régulation, pour que les conditions de sécurité soient respectées, et ne dévoyer le principe d'une location de résidence principale en limitant la mise en location à 60 jours par an.

Mais au-delà des résultats sportifs, et de leur bon déroulement, la réussite de ces Jeux sera complète s'ils ouvrent une nouvelle ère pour le sport et la démocratisation des pratiques sportives dans notre pays. Si par exemple ils permettent que l'essentiel des jeunes de la Seine-Saint-Denis, territoire qui accueillera le centre aquatique olympique, sache nager à l'issue de sa scolarité quand ce n'est pas le cas pour la moitié d'entre eux aujourd'hui.

Depuis plusieurs années, l'État a réduit son effort dans ce domaine des politiques publiques pour le développement du sport. Ce sont par exemple les collectivités territoriales qui aujourd'hui sont

les principaux financeurs du sport en France, avec 12 milliards d'euros d'investissement dans les équipements publics. À l'école, la situation est tout à fait préoccupante avec la perte de 1200 postes de professeurs d'éducation physique et sportive depuis 2017.

C'est pourquoi au lendemain de ces Jeux Olympiques et

paralympiques, nous aurons besoin de nous interroger, de donner un nouvel élan au sport à l'école et de répondre aux attentes de 15 millions de licenciés et de tous ces bénévoles qui font vivre le sport au quotidien. Ils attendent toutes et tous la grande loi cadre pour le sport qui fait aujourd'hui défaut. ●

Tout au long de la mission d'information que j'ai conduite avec Stéphane Mazars sur les retombées économiques et sociales des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024, nous avons ensemble rappelé notre attachement pour cet événement et notre volonté de contribuer modestement à sa réussite. Ces Jeux sont une chance pour le pays, le moyen d'embarquer la France tout entière dans un événement fédérateur. Accueillir le monde entier, vibrer pour le sport, pour nos athlètes, c'est bien sûr enthousiasmant. Ces Jeux peuvent être un formidable ambassadeur du sport et des pratiques sportives.

Mais tout cela n'est encore qu'une promesse. Car il faut d'abord réussir ces Jeux. Si les inquiétudes semblent s'éloigner sur le fait que les équipements seront livrés à temps et en conformité, nous avons tiré la sonnette d'alarme sur plusieurs sujets. Je pense à celui de la sécurité qui reposera beaucoup sur notre capacité à recruter un nombre suffisant d'agents convenablement formés. Je pense aussi aux transports. Là où nous connaissons habituellement au mois d'août une baisse du trafic de 30 à 40 %, celui-ci bondira de 15 % pendant la période des Jeux. Or, comme nos compatriotes franciliens le vivent au quotidien, nous observons déjà une situation d'importante dégradation de la qualité de service. Alors que tous les feux sont au rouge, nous continuons à nous heurter à l'obstination de la présidente de la Région Île-de-France, Valérie Pécresse, qui pousse les feux de la mise en concurrence des transports publics. Une logique qui fait courir un très fort risque de désorganisation du service au

« Si les inquiétudes semblent s'éloigner sur le fait que les équipements seront livrés à temps et en conformité, nous avons tiré la sonnette d'alarme sur plusieurs sujets », dont « la sécurité » et « les transports ».



LA MÉTROPOLE ET LE DÉPARTEMENT, ACTEURS MAJEURS DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2024

Martine VASSAL

- ▶ Présidente du conseil départemental des Bouches-du-Rhône
- ▶ Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence



Du 26 juillet au 11 août 2024, Marseille accueillera les XXIII^e Jeux Olympiques d'été : la rade de la Cité phocéenne sera le théâtre des épreuves de voile et 10 matchs de football auront lieu au stade Vélodrome. Cité naturellement tournée vers la mer, Marseille bénéficie d'une rade offrant des conditions de navigation exceptionnelles et d'un plan d'eau unique, des atouts naturels reconnus par les plus grands navigateurs et régatiers dans le monde entier. La Métropole Aix-Marseille-Provence et le Département des Bouches-du-Rhône sont particulièrement engagés du fait de la qualité de leurs équipements sportifs et leurs savoir-faire en matière d'organisations de grands rendez-vous. Labellisés « Terre de Jeux 2024 » puis « collectivité hôte », le Département des Bouches-du-Rhône et la Métropole Aix-Marseille-Provence disposent d'infrastructures reconnues, qui leur permettent de jouer un rôle majeur dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024. La délégation olympique kényane, qui compte des athlètes parmi les plus performants au monde, a choisi Miramas, signant un partenariat officiel en vue d'entraîner l'ensemble de ses sportifs olympiques et paralympiques (toutes disciplines confondues) en amont des Jeux de Paris 2024 !

Notre mobilisation, notre engagement, notre travail, depuis l'attribution, en 2017, des épreuves de voile des Jeux Olympiques, font de la Métropole Aix-Marseille-Provence et du Département des Bouches-du-Rhône les véritables architectes de cet événement sportif planétaire. La Métropole, aménageur et organisateur de la vie publique travaille, depuis 2020, au développement de la base nautique et des infrastructures nécessaires, dans tout le périmètre olympique. Nous poursuivons le renforcement de notre réseau de mobilité, notamment le développement des modes doux, pour faciliter les déplacements, et nous avons entrepris un travail colossal sur la qualité des eaux de baignade.

Nous sommes également très fiers d'accueillir la flamme olympique !

Après son arrivée à Marseille par la mer le 8 mai 2024, la flamme poursuivra son odyssee dans les Bouches-du-Rhône durant la journée du 12 mai 2024.

La Flamme traversera ainsi 7 communes : Cassis, Miramas, Aix-en-Provence, Port-Saint-Louis-du-Rhône, Istres, Eygalières et Arles. L'accueil de la flamme dans les Bouches-du-Rhône, c'est le résultat

« Nous sommes (...) très fiers d'accueillir la flamme olympique ! »

d'une mobilisation remarquable, d'un travail acharné et d'un important engagement financier du Département.

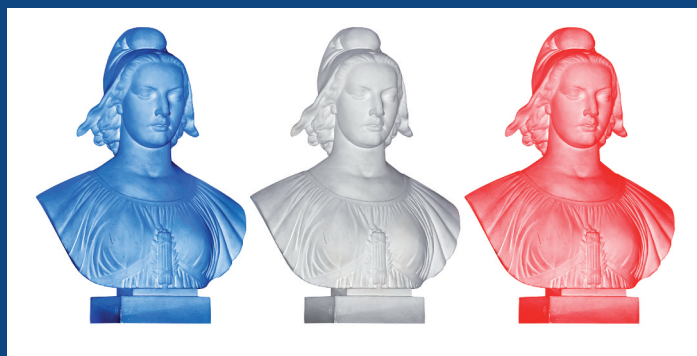
Recevoir la flamme, c'est une mise en lumière exceptionnelle pour notre territoire et c'est une occasion unique de faire valoir le Département et toutes ses richesses historiques, patrimoniales et humaines et de fédérer les habitants autour d'un grand et beau moment de fraternité.

Tout un territoire va s'animer au fil d'un parcours inclusif et généreux.

Les habitants seront aux premières loges de cette grande fête populaire. ●



MISMISSIONS NOVINTIONS EITVECTIIONS



Sommaire

- 38** Présidence de la République, Gouvernement
- 42** Parlement
- 43** Collectivité d'Outre-Mer, conseils départementaux, communes
- 44** Communauté d'agglomération, associations d'élus, préfecture de police de Paris
- 45** Préfectures
- 49** Santé, Affaires publiques
- 50** Autres mouvements

APPEL NATIONAL CONTRE LA SPOLIATION DES RETRAITES DU PRIVÉ

Attendu que le gouvernement convoite les réserves de l'Agirc-Arrco, principale caisse de retraite complémentaire du privé, dont les versements représentent bien souvent la majeure partie de la pension totale, au point de vouloir lui confisquer 1 à 3 milliards d'euros chaque année ;

Attendu qu'en s'en prenant aux ressources de cette caisse, le gouvernement va mettre en péril son équilibre financier et donc la pérennité des pensions, assurés jusqu'à présent au prix de sacrifices réguliers des seuls salariés du privé ;

Attendu que ce scandale fait suite à plusieurs tentatives inadmissibles de pillage des retraites du privé, pour financer des dépenses inconsidérées et sans aucun rapport ;

Nous, retraités et actifs du privé, refusons catégoriquement la spoliation de notre caisse de retraite complémentaire, et demandons expressément l'adoption d'une loi :

> **Pour interdire d'affecter les fonds destinés aux caisses de retraite du privé à autre chose qu'au financement des retraites de leurs affiliés ;**

> **Et rendre impossible toute autre mesure qui affecterait de quelque manière que ce soit l'équilibre financier et la bonne gestion des régimes de retraite du privé.**

sauvegarde ■
retraites

OUI, je soutiens l'Appel national contre la spoliation des retraites du privé.

M^{me} M^{lle} M.

Prénom Nom

Adresse

.....

.....

À retourner à Sauvegarde Retraites – 53, rue Vivienne - 75105 Paris Cedex 02
www.sauvegarde-retraites.org

RGPD : vos coordonnées font l'objet d'un traitement informatique réalisé par Sauvegarde Retraites, nécessaire pour valider votre don et vous informer des suites de cette action ou d'autres actions menées grâce à votre soutien. Pour votre droit d'accès, de rectification et d'effacement, écrire à l'association. Vous disposez d'un droit de réclamation auprès de la Cnil 3, Place de Fontenoy TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07. Les données vous concernant seront effacées en cas d'inactivité de votre part de plus de 48 mois. L'association se réserve le droit d'utiliser les excédents de cette opération pour la réalisation statutaires. Si vous ne souhaitez pas que vos coordonnées soient communiquées à d'autres organismes agréés par l'association, cochez ici

Sous le haut patronage
de M. EMMANUEL MACRON
Président de la République

Hyvolution

A WORLD
OF HYDROGEN

PARIS

7^e
ÉDITION

30, 31 JANVIER & 1^{ER} FÉVRIER 2024

PARIS EXPO • PORTE DE VERSAILLES • FRANCE

REJOIGNEZ L'ÉVÉNEMENT LEADER
DE L'HYDROGÈNE DANS LE MONDE

VOUS VOULEZ
EXPOSER ?
SUIVEZ CE LIEN



En collaboration avec



paris.hyvolution.com

